

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie de MESLAY-DU-MAINE, sous la présidence de M. Christian BOULAY, Maire.

Présents : M. BOULAY, Mme BELLANGER, M. COUSIN, Mme FORET, M GANDON, M. GAUDREE, Mme GAUTIER, M GUITER, Mme JARDIN, M. JOUET, Mme MEZIERE, Mme MOREAU Marie-Françoise, Mme MOREAU Vanessa, Mme SUREAU, Mme TAUNAISS
Conseillers municipaux

Absents ayant donné pouvoir : M. HULOT a donné pouvoir à Mme TAUNAISS, M. BRAULT a donné pouvoir à M BOULAY, M POULAIN a donné pouvoir à Mme Vanessa MOREAU,

Excusés : M. CAUCHOIS Mme LESAGE, Mme JOHAN

Absents : M. GERBOUIN, M. FRICOT.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) à la nomination d'un secrétaire parmi les membres du conseil : Madame Sandra BELLANGER a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Approbation du procès-verbal du 24 novembre 2022 :

Le procès-verbal a été validé à l'unanimité.

Validation d'ajouts à l'ordre du jour :

- **Décision modificative n°4 budget de la commune**
- **Décision modificative n°2 budget salle socioculturelle**

DECISION DU MAIRE

N°2022-061 : L'indemnité de sinistre d'un montant de 17 641.83€ proposée par MMA est acceptée.
Cette somme sera allouée au remplacement du matériel technique aux ateliers municipaux.

N°2022-062 : La commune accepte le devis d'Engie Home services de Laval (53) concernant l'acquisition d'un chauffe-eau 1000L pour le Parc des Sports pour un montant de 5 947.14 € HT

N°2022-063 : La commune accepte l'indemnité (9549,49 €) proposée par le cabinet d'avocats DHM concernant les dégradations.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Compte rendu de la commission Aménagement du Territoire du 23 novembre 2022

Objet : Présentation des fiches actions du plan-guide de Meslay-du-Maine / Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)

Présents : M. Christian BOULAY, Mme Gwénola SUREAU, M. Julien GANDON, Mme Maryse TAUNAISS, M. Roger GUITER, Mme Florence FLORET, M. Jacques BRAULT, M. Daniel GAUDREE, Mme Manon CARCEL, Mme Laure THIERREE, M. Antoine PETITJEAN

Excusés : Mme Anne-Flore JOHAN, M. John GERBOUIN, Mme Marylène LESAGE, M. Xavier CAUCHOIS, Mme Marie-Françoise MOREAU, M. Jacky HULOT, Mme Véronique JARDIN, Mme Solène CHAUCHEAU

Les membres de la Commission « Aménagement du territoire » sur la commune de Meslay-du-Maine se sont réunis ce mercredi 23 novembre 2022 pour la présentation des fiches actions.

Monsieur Le Maire ouvre la Commission.

Manon CARCEL, Cheffe de projets Petites Villes de Demain, introduit la réunion, en rappelant :

- le lien entre le programme Petites Villes de Demain, le plan-guide et l'Opération de Revitalisation du Territoire ;
- le contenu de la Convention d'Opération de Revitalisation du Territoire ;
- les prochaines échéances du plan-guide et de l'ORT.

La présentation est à retrouver auprès du document suivant : « presentation_com_23_11_22_convention_planguide » ;

Laure THIERREE, paysagiste-urbaniste, mandataire de l'étude, et Antoine PETITJEAN, prennent la parole pour présenter les fiches actions du plan-guide.

Laure THIERREE précise qu'il y a 10 fiches actions sectorielles et quatre fiches actions thématiques.

La présentation est à retrouver auprès du document suivant : « MDM-PRES-PHASE2-FICHES ACTIONS-23-11-2022 ».

Laure THIERREE et Antoine PETITJEAN défilent et exposent une par une les différentes actions par secteurs.

Pour chacune des fiches actions, il est précisé, en bas de page, dans la colonne « affiner dans la mission plan-guide » les tâches qui seront réalisées par le Bureau d'études lors de la phase 3.

Actions sectorielles

Laure THIERREE précise que ce secteur 1 ne pourra pas être réalisé sans l'hypothèse fiable d'un contournement ou délestage.

Action 1 : secteur îlot ancienne pharmacie

ACTION N° 1 : secteur îlot ancienne pharmacie

PRÉ-REQUIS : STABILISER LES HYPOTHÈSES POUR UN DÉLESTAGE / DÉVIATION POIDS LOURDS

Objectifs de l'action et programme	A court terme
<ul style="list-style-type: none"> - requalifier l'îlot pharmacie - aménager le plateau piétonnier reliant l'esplanade à la place du marché - réaménager la place du marché en élargissant le parvis au Sud de l'îlot et en retraitant le parking 	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un relevé et un diagnostic structurel et pollution du gros-oeuvre et des charpentes; - Réaliser un programme et une faisabilité architecturale déclinée en fiche de lot; - Lancer un concours de maîtrise d'oeuvre sur l'îlot. <p><i>NOTA : une dimension participative pourrait être utile. Dans ce cas, entre diagnostic et programme, des ateliers avec les habitants pourraient être organisés.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un avant-projet <u>général</u> sur la requalification de la route de Laval - lancer une mission de maîtrise d'oeuvre pour les espaces publics du secteur (plateau piétonnier + place du marché) <p><i>NOTA : idéalement faire avec une seule équipe de Moe l'ensemble des aménagements (bâti + espaces publics)</i></p>
Acteurs mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> - pour l'îlot pharmacie : EPCI, porteur privé, ANAH, autre investisseur privé en fonction du programme... - Pour la route de Laval : département, DDT
Aspects financiers	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise foncière communale faite - financement pour la réhabilitation bâtie et les espaces bâtis + fonds propre
A affiner dans la mission plan guide	<p>Préciser le potentiel architectural de l'îlot dans l'idée d'un îlot démonstrateur guidant les interventions dans le diffus (support de « charte »)</p> <p><i>Hors mission : faisabilité architecturale approfondie, avec chiffrage (au ratio)</i></p>

Le bureau d'études, l'équipe technique et municipale ont réalisé une visite de site le mercredi 23 novembre pour constater l'état des lieux, à la fois de l'ancienne pharmacie, et de l'ancienne clinique vétérinaire, en présence M.AUDOUIN (propriétaire de l'ancienne clinique).

Le Bureau d'études proposera une illustration de ce qui pourrait être envisagé sur cet îlot. Toutefois, Antoine PETITJEAN précise la limite du plan-guide, c'est-à-dire qu'ils n'iront pas jusqu'à l'esquisse architecturale de cet îlot mais plutôt sur une illustration des possibles (comme proposé avec le marché couvert).

Action 2 : du plateau central aux plateaux d'entrées

ACTION N° 2 : du plateau central aux plateaux d'entrées

PRÉ-REQUIS : STABILISER LES HYPOTHÈSES POUR UN DÉLESTAGE / DÉVIATION POIDS LOURDS

Objectifs de l'action et programme	A court terme
<ul style="list-style-type: none"> - requalifier la rue pour offrir des espaces piétons le plus confortable possible - supprimer le stationnement entre la route de Saint Denis et la Ruelle des fours sauf devant la boulangerie - créer 2 plateaux piétonniers pour marquer l'arrivée dans le coeur de bourg et réduire la vitesse 	<ul style="list-style-type: none"> - Lancer une mission de maîtrise d'œuvre d'espaces publics sur la base de l'avant-projet général réalisé pour le secteur 1 - Si possible coupler l'ensemble de la mission de requalification de la route de Laval en une seule mission et avec des travaux concomitants <p><i>NOTA : L'enjeu de communication est fort, il faut accompagner l'évolution des usages par la mise en place d'une signalétique efficace et de supports de communication (boîitage, site Internet de la Ville, journal communal, ...). Nécessité de mettre en place une mission spécifique en éventuel partenariat avec le Département (supports / processus existants?)</i></p>
Acteurs mobilisés	- département, DDT
Aspects financiers	- financement Etat, Département + fonds propre
A affiner dans la mission plan guide	Estimation financière + images de références / coupes schématiques

Maryse TAUNAIIS ajoute qu'il serait bien d'envisager un point avec le Département sur le financement de la RD21. En effet, si le département finance le délestage ou le contournement, financeront-ils le nouvel aménagement de la RD21 ?

Laure THIERREE répond qu'il n'y a pas de raison pour que le département n'aide pas financièrement la Commune sur ce sujet, car cela reste une route départementale. Toutefois, elle confirme, qu'il faut prévoir une rencontre, avec le Département, durant la phase 3.

Antoine PETITJEAN ajoute, qu'il y a un gros travail de communication et de participation citoyenne à faire, et qu'il faudrait peut-être envisager un prestataire à ce sujet.

Action 3 : du rond-point du cheval au plateau d'entrée

ACTION N° 3 : du rond point du cheval au plateau d'entrée

PRÉ-REQUIS : STABILISER LES HYPOTHÈSES POUR UN DÉLESTAGE / DÉVIATION POIDS LOURDS

Objectifs de l'action et programme	A court terme	
<ul style="list-style-type: none"> - requalifier la rue pour donner de la qualité urbaine et sortir du caractère «périphérique» et routier - augmenter les espaces piétons/ cyclistes de façon sécurisée notamment pour faciliter l'accès à l'école de musique 	<p><u>PHASE TEST / PHASE DEFINITIVE ?</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - avoir un relevé de terrain/réseaux; - tester le rétrécissement de voie et approfondir un projet d'aménagement <p><i>NOTA : cette étape pourrait être articulée à celle concernant la communication de l'action n°2</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - pré-plantation d'arbres d'alignement et autres opérations de préverdissement ? 	
Acteurs mobilisés	- département, DDT	
Aspects financiers	- financement Etat, Département + fonds propre	
A affiner dans la mission plan guide	Estimation financière + images de références / coupes schématiques	

Julien GANDON précise qu'il faut faire attention aux réseaux implantés sur cette route au regard de ce que propose le bureau d'études. Il faut demander un plan global de la Commune sur les eaux pluviales.

Action 4 : Requalification de la rue Tanquerel

ACTION N° 4 : requalification rue Tanquerel

PRÉ-REQUIS : STABILISER LES HYPOTHÈSES DESSERTE CARS ET DEPOSE VOITURE

Objectifs de l'action et programme	A court terme
<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir la circulation automobile en réduisant l'espace circulaire afin de réduire la vitesse et élargir les espaces piétons - Profiter de la redistribution de l'espace pour végétaliser la rue (réduction d'effet d'îlot de chaleur) - Réorganiser et végétaliser le parking en lien avec la place de l'Eglise 	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un relevé de terrain (plan topographique, relevé précis de l'état des sols) - Réaliser un relevé de terrain et lancer un diagnostic d'accessibilité / desserte (parts modales, comptage véhicules, itinéraires d'accès,...) - <i>en lien avec action n°6</i> - Réaliser en régie interne le projet et planifier les travaux (comment fonctionne la commune sur ce type de travaux?)
Acteurs mobilisés	- Commune - Coordination avec le groupe scolaire Notre Dame
Aspects financiers	- financement propre
A affiner dans la mission plan guide	stabilisation du principe arrêts de cars et dépose voiture. Atelier de coordination groupe scolaire Notre dame / service départemental ALEOP. <i>Hors mission : accompagnement des services et esquisse aménagement</i>

Il faut prévoir un temps de rencontre avec les établissements scolaires durant la phase 3.

Action 5 : Requalification du secteur Aldingen

ACTION N° 5 : requalification du secteur Aldingen

PRÉ-REQUIS : STABILISER LES HYPOTHÈSES POUR UN DÉLESTAGE / DÉVIATION POIDS LOURDS

Objectifs de l'action et programme	A court terme	A Moyen terme
<ul style="list-style-type: none"> - Réduire l'espace circulaire à minima afin de réduire la vitesse et élargir les espaces piétons - Signalétique - Réorganiser et végétaliser le parking, créer un cheminement direct vers la sortie centre du parc - Amoindrir l'aspect résidentiel des abords de la voie 	<p><u>PHASE TEST</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un relevé de terrain - Réaliser en régie interne le projet et planifier les petits travaux (comment fonctionne la commune sur ce type de travaux?) 	<p><u>AMÉNAGEMENT DÉFINITIF</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - mission de Moe, régie interne? marché à bons de commande?
Acteurs mobilisés	- Commune	DDT
Aspects financiers	- financement propre	DETR ?
A affiner dans la mission plan guide	Principes d'aménagement Coordination et séance de travail avec les services techniques	

Julien GANDON met en garde concernant le passage des convois agricoles. Il serait judicieux de convier : les agriculteurs ? La coopérative ? à ce sujet.

Action 6 : Requalification rue de la Gare et boulevard du Collège

ACTION N° 6 : requalification rue de la gare et bvd du collège

PRÉ-REQUIS : STABILISER LES HYPOTHÈSES DESSERTE CARS ET DEPOSE VOITURE

Objectifs de l'action et programme	A court terme	A Moyen terme
<ul style="list-style-type: none"> - réduire l'espace circulaire/dépose cars à minima afin de réduire la vitesse et élargir les espaces piétons et préparer une construction possible de l'îlot centre sud - Sécuriser les espaces piétons - Conserver le patrimoine arboré - maintenir un arrêt de car ? 	<p><u>PHASE TEST</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un relevé de terrain et lancer un diagnostic d'accessibilité / desserte (parts modales, comptage véhicules, itinéraires d'accès,...) - <i>en lien avec action n°4</i> - Réaliser en régie interne le projet et planifier les petits travaux >> <i>Comment fonctionne la commune sur ce type de travaux?</i> 	<p><u>AMÉNAGEMENT DÉFINITIF</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - mission de Moe ou régie interne? - Marché à bons de commande?
Acteurs mobilisés	- Commune - Coordination avec les services techniques, service départemental Aleop, les groupes scolaires	DDT
Aspects financiers	- financement propre	- DETR?
A affiner dans la mission plan guide	Stabilisation du principe arrêts de cars et dépose voiture. Atelier de coordination groupe scolaires / service départemental ALEOP/ services techniques	

Antoine PETITJEAN pense, qu'il serait pertinent de recruter un bureau d'études sur la mobilité (étude de comptage).

Action 7 : requalification de l'école et ancien CER + Requalification des abords école en zone partagée

ACTION N° 7 : requalification école et ancien CER

PRÉ-REQUIS : CONFIRMER LE BESOIN DE DÉPLACEMENT DE L'ÉCOLE EN LIEN AVEC L'ANALYSE SOCIODÉMOGRAPHIQUE ET L'ÉVOLUTION DE LA CARTE SCOLAIRE

Objectifs de l'action et programme	A court terme	A Moyen terme
<ul style="list-style-type: none"> - Habiter et requalifier le coeur de bourg - Programme d'une double réutilisation et transformation de bâtiments existants : <u>Ecole</u> : capacité à devenir un programme mixte d'habitat en plein coeur de bourg avec la cour comme espace commun. <u>Ancien CER</u> : transformation/extension pour accueillir l'école. - requalification des rues adjacentes en zone partagée 	<ul style="list-style-type: none"> - Lancer un diagnostic structurel et pollution, puis architectural sur les deux parcelles - évaluer la valorisation foncière pour consolider l'approche financière (cession actuelle école pour financer le déplacement?) - Produire étude de faisabilité sur les deux bâtiments en lien avec l'approfondissement programmatique - Réaliser le PATD de l'école déplacée, éventuellement co-construit avec les utilisateurs, en lien avec un planning précis en regard des besoins scolaires - Identifier des porteurs de projet (certinement dans une logique partenariale) : EPF? portage communal? bailleurs? 	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement de concours de maîtrise d'oeuvre sur chaque parcelle - Réalisation du chantier Phase 1 : réalisation de la nouvelle école Phase 2 : réalisation de la requalification de l'école actuelle
Acteurs mobilisés	Commune, usagers, Banque des territoires (AMO), bailleurs, EPF, DDT	
Aspects financiers	Banque des territoires (CDC)- Département - Région	DSIL
A affiner dans la mission plan guide	Consolider les faisabilités architecturales schématiques en regard d'éléments de pré-programmation.	

Manon CARCEL précise, que les établissements scolaires ont demandé un retour des ateliers citoyens. Il serait bien de prévoir un temps d'échange avec l'école René Cassin à ce sujet, car ils sont directement concernés.

Il nécessiterait d'envisager au premier trimestre une étude programmatique sur l'école René Cassin selon Antoine PETITJEAN (audit coût de fonctionnement, programmiste..). Monsieur Le Maire précise qu'un diagnostic va être effectué prochainement.

Action 8 : îlot centre sud

ACTION N° 8 : îlot centre sud

Objectifs de l'action et programme	A court terme	A Moyen terme
<ul style="list-style-type: none"> - Habiter et requalifier le coeur de bourg - Compléter la construction de l'îlot pour tirer une façade dense vers l'ouest et constituer une offre de logements - Conserver le patrimoine arboré et requalifier cette section de la rue de la gare en zone partagée 	<ul style="list-style-type: none"> - analyse historique (tissus bâtis) et foncière poussée pour évaluer les opérations de cession foncière envisageables - traduire en OAP dans le PLUi - Veiller sur des opportunités de porteurs de projets et les orienter sur ce site prioritaire 	<p>En fonction du montage retenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Produire des prescriptions architecturales, urbaines et paysagères - Réaliser des fiches de lot - Organiser la sélection d'un maître d'oeuvre selon un format de concours (ou autre mode de consultation en fonction du montage).
Acteurs mobilisés	Commune, opérateurs immobiliers (promoteurs, bailleurs)	idem
Aspects financiers	-	-
A affiner dans la mission plan guide	Faisabilité schématique (à l'échelle du plan-guide), scénarii capacitaires en fonction de scénaris (densité / typologies de logements)	

La question du circuit du car est à retravailler avec ALEOP.

Action 9 : îlot Notre Dame

ACTION N° 9 : îlot Notre-Dame

Objectifs de l'action et programme	A court terme	A Moyen terme
<ul style="list-style-type: none"> - optimiser l'îlot du groupe scolaire dont certaines parties sont sous utilisées (Est par exemple) - permettre à long terme une traversabilité de l'îlot et la réalisation d'un parvis Sud de l'Eglise - mutualiser certains espaces (voire équipements sportifs et autres) avec l'école publique et/ou ouvrir aux usagers hors temps scolaire ? 	<ul style="list-style-type: none"> - travail partenarial avec le groupe Notre-Dame pour améliorer les « accroches urbaines » de la parcelle dans le quartier (vers le Nord, autour de l'église, à l'Est et au Sud (sur voies), à l'Ouest au travers de parcelles maîtrisées. - réalisation d'un schéma directeur (sous MOA Groupe scolaire notre Dame?) - traduction en OAP en fonction de l'opportunité et de l'intérêt portée au projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de logements sur la rive est? MOA privée (éventuellement auto-promotion pour logements spécifiques (personnes âgées plus ou moins dépendantes)?
Acteurs mobilisés	Groupe scolaire Notre-Dame/ constructeurs, commune	
Aspects financiers	privés, voire partenariaux si synergie avec équipements publics	-
A affiner dans la mission plan guide	Séance de travail avec le groupe scolaire autour de l'hypothèse telle que définie	

Action 10 : le parc

ACTION N° 10 : Le parc

Objectifs de l'action et programme	A court terme
<ul style="list-style-type: none"> - Transformer le secteur comme nouvelle entrée du parc de la chênaie - intensifier les caractères variés d'espaces de nature potentiels (humide, boisé etc...) - faciliter et sécuriser les déplacements piétons/cycles - passer d'un paysage de zone industrielle à un paysage de parc 	<ul style="list-style-type: none"> - élaborer un plan de plantation et de gestion avec calendrier d'actions sur la base d'une esquisse générale - se rapprocher des entreprises présentes aux abords pour coordonner des actions de plantation publiques/privées - engager année par année des secteurs de plantations
Acteurs mobilisés	Commune services techniques
Aspects financiers	
A affiner dans la mission plan guide	Esquisse de principe et travail avec les services techniques. Rencontre entreprises?

Augmenter/accrémenter les particularités déjà présentes comme le bassin d'orage.

Actions thématiques

Action 1 : Chemins

ACTION thématique N°1 : Chemins

Objectifs de l'action et programme	A court terme
<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les déplacements doux - Relier les espaces publics aux équipements et espaces d'habitat - Créer une continuité piétonne depuis le parc belvédère jusqu'au lavoir - organiser une continuité piétonne le long de la voie de la guiterrière 	<ul style="list-style-type: none"> - chemin à créer sur le domaine privé : se rapprocher des propriétaires - chemin à créer sur le domaine public : stabiliser un projet et définir un calendrier d'actions <p>Qui porte en interne?</p>
Acteurs mobilisés	Commune - services techniques
Aspects financiers	
A affiner dans la mission plan guide	Séance de travail avec les services

Action 2 : Charte de végétalisation

ACTION thématique N°2 : Charte de végétalisation

Objectifs de l'action et programme	A court terme
<ul style="list-style-type: none"> - S'adapter au changement climatique en intensifiant le couvert végétal et en désimperméabilisant les sols - Favoriser les continuités écologiques - Embellir les espaces publics et privés - Faire évoluer les modes de gestion 	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration de 2 chartes : une sur la végétalisation du centre bourg, l'autre sur la «ville-lotissement» - Coordination avec les services techniques, formation? - Stimuler des associations? S'appuyer sur des dynamiques déjà existantes? - s'appuyer sur les commerçants pour des premières actions? - Trouver un modèle incitatif (dons des arbres ...)?
Acteurs mobilisés	Commune / réseau associatif / commerçants / habitants
Aspects financiers	Fonds propres et subventions (région/état/ agence de l'eau?)
A affiner dans la mission plan guide	Réalisation d'une première version des 2 chartes en coordination avec les services techniques

Laure THIERREE ajoute qu'il faudrait s'appuyer d'un tissu associatif pour la mise en place de cette action. Il faut une charte pour le centre-bourg et une autre pour les lotissements.

Monsieur le Maire cite l'exemple de Mayenne Nature Environnement.

Action 3 : PLUi

ACTION thématique N°3 : PLUi

Objectifs de l'action et programme	A court terme
<ul style="list-style-type: none"> - Protéger les espaces de natures, les alignements, les coeurs d'îlot en pleine terre en établissant des zonages et des prescriptions spécifiques - Protéger les éléments de petits patrimoines, actualiser les inventaires - Définir les espaces de densification, voire redéfinir les zones AU - Réaliser des OAP sur les espaces de densification identifiés dans le plan guide - Intégrer les chemins à créer 	<ul style="list-style-type: none"> - Déterminer les périmètres nécessaires d'OAP en lien avec le projet - Avenant au bureau d'étude travaillant sur la révision du Plui pour intégrer ces éléments de patrimoine (naturel, architectural) et préciser les périmètres et niveaux de protection nécessaires en regard du projet. - Organisation d'ateliers de travail pour s'assurer de l'intégration et la traduction cohérentes du plan-guide dans les documents réglementaires, à articuler au planning de la révision.
Acteurs mobilisés	Commune - EPCI
Aspects financiers	A articuler à l'épure financière de la révision enclenchée
A affiner dans la mission plan guide	Déclinaison du plan-guide et réalisation d'une note d'enjeux

Laure THIERREE met un point de vigilance sur la révision du Plui. Il faut nécessairement intégrer les projets du plan-guide dans la révision du Plui.

Action 4 : Charte architecturale et commerces

ACTION thématique N°4 : charte architecture et commerces

Objectifs de l'action et programme	A court terme	A Moyen terme
<p>GENERAL</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner la rénovation des bâtiments dans le centre historique, (notamment thermique) pour s'assurer du maintien de la qualité architecturale des différents patrimoines <p>«SOCLE URBAIN»</p> <ul style="list-style-type: none"> - Traiter la vacance des commerces pour assurer la qualité visuelle depuis l'espace urbain, encourager des occupations temporaires - Définir une carte des locaux «mutables» et préciser les usages possibles 	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'un cahier synthétique décrivant les différents patrimoines meslinois, leurs caractéristiques architecturales à conserver. Lancement au gré d'une ballade urbaine en guise de réunion publique ; - Clarifier les principes d'une «permanence architecturale» pour recevoir les porteurs de projet (PC, DP) et optimiser les projets en regard des capacités financières des porteurs. Deux options : <ol style="list-style-type: none"> 1. en mobilisant les relais existants (architecte conseil, CAUE); 2. en créant un poste d'architecte conseil (vacataire) assurant des permanences au gré des besoins (dossiers en cours d'instruction). 	<ul style="list-style-type: none"> - intégrer dans le PLU un périmètre de préservation du patrimoine architectural (à articuler avec l'action thématique n°3) ? - accompagner les prospects dans la logique d'activation (même temporaire ou événementielle) des locaux vacants. - hors marché : réaliser une charte exhaustive consignnant l'ensemble des modifications pertinentes, pour faciliter le partage d'expérience entre porteurs de projet
Acteurs mobilisés	Commune, et EPCI, et en fonction : DDT, CAUE	idem
Aspects financiers	-	-
A affiner dans la mission plan guide	Production du cahier de qualité architecturale synthétique et d'une note méthodologique d'animation Socle urbain : carte des locaux «à activer», à préserver ou à faire muter	

C'est un document qui vit et qui s'enrichit. Il faut qu'il soit porté en interne.

Monsieur BOULAY informe que les fiches actions seront étudiées lors du Conseil Municipal du 12 janvier afin de les valider pour la convention ORT (Opération de Revitalisation du Territoire).

VIE PATRIMOINE ET MILIEU ASSOCIATIF

Compte rendu de la commission Vie, Patrimoine et Milieu Associatif du 10 novembre 2022

Membres présents : Jacques BRAULT, Jacky HULOT, Jacques COUSIN, Julien GANDON, Roger GUITER, Christian BOULAY.

Assistaient également : Guy LERIGET (Président des boucles de la Mayenne) Arnaud COURTEILLE et Sébastien BESNIER (Salarié des boucles) Marcel GOHIER, Daniel BLOTIERE, Dominique BOUHOURS, Jean-Luc MINETTE, Alain BRAULT (Bénévoles des boucles)
Jean-Pierre GAUTIER (Président du club local)

Après la présentation des membres présents Monsieur COURTEILLE présente le circuit des Boucles de la Mayenne du samedi 27 mai 2023 départ de Saint Berthevin et arrivée à Meslay du Maine.

Le circuit passe par l'ensemble des communes du territoire de la CCPMG sauf deux (Le Bignon et Beaumont Pied de Bœuf). Le circuit final empruntera la RD21 du rond-point du cheval jusqu'au rond-point de Bretagne avec deux boucles par Saint Charles la Foret et une arrivée à hauteur du château de la Touche.

Suite à cette présentation la charte technique pour la commune a été présentée, avec l'ensemble des engagements d'accueil, technique et de sécurité.

La commune s'engage à participer financièrement au fonctionnement des boucles à hauteur de 21000€ (Partenariat CCPMG) et de fournir les repas des bénévoles midi pour cent personnes et soir 300 personnes (Partenariat OMS et sponsoring)

L'ensemble fera l'objet d'une prochaine réunion en février qui reviendra plus précisément sur les aspects techniques.

M BOULAY précise que les Boucles de la Mayenne seront retransmises à la télévision sur la chaine Equipe21 ainsi qu'une retransmission dans plusieurs pays européens. Des sites de la commune seront mis en valeur.

Le Conseil Municipal valide le compte rendu.

Remplacement chaudière espace meslinois

La chaudière de l'Espace Meslinois est hors service.
Des devis ont été réalisés pour son remplacement.

Entreprise	ENGIE	EIFFAGE
Prix total TTC	45 143,04 €	45 607,82 €
Délai	matériel en stock	matériel en stock
Préparation, dépose	Neutralisation, mise en sécurité, vidange dépose et évacuation chaudière	Neutralisation, mise en sécurité, vidange dépose et évacuation chaudière découpe de la tuyauterie
Production de chaleur	Chaudière gaz à condensation marque : VIESSMANN Type : Vitocrossal 120 de 120 kw à 50/30°C P nominale : 36 à 120 kw 2 départs rendement à 100% charge régime 80/60°C : 97,8 % rendement à 30% charge régime 50/30°C : 108 % 2 x soupape de sécurité chauffage 3 bars DN 32 bac de neutralisation des condensats	Chaudière gaz à condensation Marque : ATLANTIQUE Type : Varmax modulante de 28 à 140 kw 2 départs rendement à 100 % charge régime 80/60°C : 97,7% rendement à 30% charge 30°C : 108,8 %
Alimentation gaz	1 vanne, 1 filtre, 1 manomètre, 1 régulateur	1 vanne barrage en façade 1 coffret de coupure sous verre
conduit de fumée	Ø 200 mm	Ø non précisé
Tuyauterie & calorifuge	Peinture anti rouille calorifugeage LdV 30 mm	peinture : non précisé calorifugeage LdV 40 mm
Robinetteries & équipements	1 pompe de circulation WILO Stratos Maxo DN 40 1 pompe circulation WILO Stratos Maxo DN 32 2 vannes 3 voies 1 séparateur d'air 1 séparateur de particules et de boues 1 purgeur d'air 22 vannes d'isollements DN 15 à 50mm 2 clapets anti-retour 6 thermomètre 1 manomètre 1 sécurité manque d'eau 1 filtre à tamis retour chauffage 1 vase expansion 150l 1 disconnecteur DN20 1 filtre à tamis DN 20	1 kit neutralisation condensat 1 pompe double WILO Yonos Maxo DN 40 1 pompe simple WILO Yonos Maxo DN 30 1 vase d'expansion 1 ensemble vannes, clapets, soupapes de sécurité, thermomètre et purgeur
electricité & régulation	1 sonde de température extérieur 1 éclairage de sécurité portatif type BAPI	2 vannes 3 voies conservation du câble de la sonde extérieure existant
travaux divers	Raccordements des vidanges et condensats mise en service 1 injection produit dispersant puis d'un produit inhibiteur 1 ventilation haute 1 ventilation basse	rinçage à l'eau de l'installation existante
Mise en conformité	1 porte coupe feu 1h avec barre anti panique vers extérieur 1 coffret de coupure extérieur électrique 1 électrovanne gaz et coffret arrêt d'urgence 1 coffret arrêt gaz sous verre 1 éclairage de sécurité portatif type BAPI	1 disconnecteur DN 15 1 porte coupe feu 30 min avec barre anti panique 1 ventilation basse 1 protection mécanique sur alimentation gaz en façade remplacement éclairage, interrupteur et prise de courant

Entreprise	ENGIE	EIFFAGE
Préparation, dépose	1 275,70	1 405,15
Production de chaleur	10 151,90	13 261,20
Alimentation gaz	967,90	532,76
conduit de fumée	3 165,70	2 564,48
Tuyauterie & calorifuge	4 083,80	2 200,00
Robinetteries & équipements	8 135,70	6 549,61
electricité & régulation	4 353,10	7 087,25
travaux divers	1 894,50	117,69
Mise en conformité	3 590,90	4 287,90
total H.T.	37 619,20	38 006,04
Total TTC	45 143,04	45 607,25

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide retenir l'offre d'Engie d'un montant de 37 619.20 € HT pour remplacer la chaudière de l'Espace Meslinois.

Réfection toiture du pôle enfance

La commune avait constitué un dossier de dommage-ouvrage suite à ce sinistre.

La compagnie d'assurances doit nous accompagner financièrement sur ce dossier à hauteur du montant des travaux (déduction faite d'une avance déjà perçue).

Un marché public a été lancé le 30 juin dernier pour une remise des offres le 26 août dernier.

Le bureau d'études REPER, missionné par l'assurance a réalisé l'analyse des offres.

Un marché public a été lancé le 30 juin dernier pour une remise des offres le 26 août dernier.

Le bureau d'études REPER, missionné par l'assurance a réalisé l'analyse des offres.

1. ENTREPRISES CONSULTES

NOTA : La consultation a été réalisée dans le cadre d'un appel d'offre publique, publié le 30/06/2022, avec une remise des offres au 26/08/2022. Une première négociation consistant en une liste de questions a été diffusée à la Mairie le 02/09/2022, auxquelles les entreprises ont répondu. Le résultat de cet appel d'offre est présenté ci-après et vous trouverez en annexe les premières offres, la liste des questions dans le cadre de la 1^{ère} négociation, les réponses des entreprises et leurs secondes offres. Le lot 3 VMC est infructueux et ne fait pas partie de l'expertise Dommages Ouvrage.

LOT1 – COUVERTURE

CRUARD a établi un premier devis réf. 22CO0156A en date du 05/08/22, au montant de 398 492,21 € HT. À la suite de la première négociation, l'entreprise a répondu à l'ensemble des questions le 28/09/22 en maintenant le coût de son offre et rend de fait son offre conforme à la consultation. *Pour donner suite à la sujétion de M. Nicolas, et à notre demande, l'entreprise a modifié son devis en considérant la préservation des chevrons et voliges, à l'exception de la bande supérieure au-dessus du ressaut, qui devra être reprise façon coyau pour obtenir les 10cm nécessaire à la création d'un ressaut ventilé. Lors d'un échange téléphonique ultérieur avec M. Cruard, il nous a confirmé que, selon son expérience, et sauf infiltrations ponctuelles, les voliges ne devraient pas être endommagées par l'humidité dues au manque de ventilation. Il confirme donc la viabilité de son devis modifié, d'un montant de 294 921,11 € HT.*

2

LOT2 – PLATRERIE PEINTURE

MEIGNAN a établi un premier devis réf. 2204261-1 en date du 04/08/22, au montant de 23 515,67 € HT. A la suite de la première négociation, l'entreprise a répondu à l'ensemble des questions et établi une nouvelle offre, sans en changer la référence, en date du 12/09/22, au montant de 63 574,61 € HT. L'écart important entre les deux offres réside notamment dans la mise à jour de la quantité de reprise des têtes de cloisons coupe-feu, ainsi que dans la prise en compte d'horaires de nuit pour l'ensemble des prestations. Sur ce deuxième point, l'entreprise précise bien que le coût est de fait optimisable si certains travaux peuvent être réalisés de jour. Il y a notre sens une optimisation financière possible, si l'entreprise prend en compte que seuls les travaux sur l'espace multi accueil et la salle d'activité 2-3 ans sont à réaliser de nuit (à confirmer avec MOa). A noter que cette entreprise a participé aux travaux d'origine du Pôle Enfance.

PLAFITECH a établi un premier devis réf. 2022-08-01 en date du 04/08/22, au montant de 48 567,80 € HT. A la suite de la première négociation, l'entreprise a répondu à l'ensemble des questions et établi une nouvelle offre, réf. 2022-08-01-A, en date du 07/09/22, au montant de 35 345,02 € HT. L'écart entre les deux offres s'explique par l'existence de prestations non justifiées dans la première offre, que la négociation a permis de recaler, en préservant un peu plus les existants. L'entreprise a pris en compte les travaux de nuit pour la zone multi-accueil. *A la suite de la réunion d'expertise, il a été demandé la prise en compte de la moins-value sur les calfeutrements en tête de cloisons coupe-feu, moins impactées, les voliges et chevrons étant en grande partie préservés. Le devis modifié par PLAFITECH pour donner suite à notre demande est au montant de 27 043,50 € HT.*

3

2. ANALYSE

Concernant le lot 1, une seule entreprise ayant répondu, et l'offre étant conforme à la consultation, nous proposons de retenir l'entreprise **CRUARD**. Concernant le lot 2, nous proposons de retenir l'entreprise **PLAFITECH**, ayant répondu conformément à la consultation, et étant mieux disant.

La TVA retenue est de 20%, le tableau ci-dessous récapitule le budget travaux :

LOT/ENTREPRISES	Montant HT	%TVA	TVA	Montant TTC
1-Couverture / CRUARD	294 921,11 €	20	58 984,22 €	353 905,33 €
2-Plâtrerie Peinture / PLAFITECH	27 043,50 €	20	5 408,70 €	32 452,20 €
TOTAL TRAVAUX (hors MOe)	321 964,61 €	20	64 392,92 €	386 357,53 €

2

3

3. CONCLUSION

En incluant la prestation de suivi des travaux, établie au montant de 6% du montant des travaux, conformément à la proposition 18069 du 13 mai 2019, le budget total est le suivant :

	Montant HT	TVA	Montant TTC
Total Travaux	321 964,61 €	64 392,92 €	386 357,53 €
Suivi de travaux 6%	19 317,88 €	3 863,58 €	23 181,46 €
BUDGET TOTAL	341 282,49 €	68 256,50 €	409 538,99 €

3

Ce budget a été établi sur la base du CCTP 18069 indice 03 du 17/06/22. Il ne comprend pas les prestations tels que contrôle technique, Coordonnateur SPS, etc...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise CRUARD, pour le lot n°1 (couverture) d'un montant de 294 921.11 € HT et l'entreprise PLAFITECH, pour le lot n°2 (plâtrerie/peinture), d'un montant de 27 043.50 € HT.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT.

Compte rendu de la commission Urbanisme et Environnement du 28 novembre 2022

Présents : Patrice FRICOT, Gwénola SUREAU, Maryse TAUNAI, Julien GANDON, Roger GUITER, Jacques COUSIN, Daniel GAUDREE, Jacky HULOT, Aurélie MEZIERE, Jacques BRAULT, Ludovic PENNEL, Corinne BERTREL

Excusés : Christian BOULAY, John GERBOUIN, Frédéric JOUET

- Aménagement lotissement les Néfliers

Point sur les constructions : sur les 41 lots, 30 lots sont habités ou en cours de constructions. Sur les 11 lots restants non construits, 7 sont vendus, 1 est en option et 3 en contrat de réservation.

Il avait été convenu en conseil municipal que l'aménagement voirie du lotissement soit réalisé à partir de 80% de lots construits mais nous sommes face à un questionnement car les lots C nous bloquent dans cet aménagement. COOP LOGIS a acheté les 8 parcelles mais une seule construction a démarré et il est possible

que les autres traînent encore pendant un moment. Nous sommes à environ 70% en comptant COOP LOGIS et 87% sans compter COOP LOGIS.

Une présentation du plan de voirie du lotissement les Néfliers est proposée.

La commission propose de mettre cet aménagement au budget 2023, sans attendre la construction des lots C. Sur le plan de voirie, une résine existe au niveau des intersections d'impasse, la commission souhaite la supprimer. Elle peut être abîmée avec les rotations des véhicules. Le budget non utilisé pour la résine pourra être consacré pour un autre aménagement au lotissement.

Comme le précise Maryse TAUNAI c'est la même chose dans le lotissement le Moulin à Vent : les 4 parcelles PROCIVIS et les 2 COOP Logis sont toujours en attente d'acquéreurs.

- Travaux non déclarés

Suite à la balade du 12 novembre dernier, les élus avaient remarqué beaucoup de modifications de façades ou de clôtures neuves. Après vérification auprès du service urbanisme, une dizaine de travaux n'ont pas fait l'objet de déclarations préalables.

Un courrier a été préparé en amont de la réunion. La commission valide ce courrier en demandant d'ajouter un retour des documents sous un mois.

Madame, Monsieur,

Sauf erreur de notre part, nous avons constaté que vous avez réalisé des travaux à votre domicile.

L'amélioration de l'habitat et l'embellissement de votre propriété sont une excellente initiative et nous vous félicitons de prendre soin de votre logement. Conformément au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, tous les travaux qui modifient l'aspect extérieur de votre habitation (façade, clôture, ...) sont soumis à déclaration. Malgré une campagne de communication importante, vous n'étiez sans doute pas informés aussi nous vous envoyons les documents à compléter et à nous remettre sous un délai d'un mois.

Le service urbanisme à la mairie est bien entendu à votre service pour tous renseignements complémentaires.

- Point sur la rue de Normandie et de Touraine

Suite à la pétition des riverains concernant la vitesse excessive dans ce quartier, Mme SUREAU propose d'organiser une réunion avec les habitants en janvier prochain.

Une discussion est menée sur l'aménagement de ce quartier qui manque, selon les riverains, d'emplacements de parking. Il y a trop de dénivelé sur les espaces verts pour créer du stationnement.

Beaucoup de maisons appartiennent à MAYENNE HABITAT, la commission propose de leur faire un courrier pour voir avec eux comment améliorer le stationnement dans la rue de Normandie.

Mme SUREAU propose de créer une sous-commission pour travailler sur l'aménagement des rues en amont de la rencontre avec les riverains. Ludovic PENNEL (Directeur des services techniques), Julien GANDON, Roger GUITER et Jacques BRAULT intègrent ce groupe.

Daniel GAUDREE se demande si les baliroads posés en pointe à l'intersection des deux rues ne vont pas poser problème pour la collecte. Les camions poubelle ne doivent plus reculer, cela ne va donc pas entraîner de gêne.

- Radar pédagogique

Un radar pédagogique est à l'atelier et il est maintenant fonctionnel. La commission souhaite commencer par des endroits stratégiques, notamment près des écoles. Elle souhaite l'utiliser de façon très régulière et un peu partout dans Meslay.

Ludovic PENNEL propose une fréquence de 7 jours. Il va travailler sur un plan avec les points stratégiques et il établira un calendrier avec les services.

La commission propose de commencer par 4 points importants sur la commune à savoir :

- Rue Tanquerel de la Panissay



- Bd du Collège



- Rue de la Gare

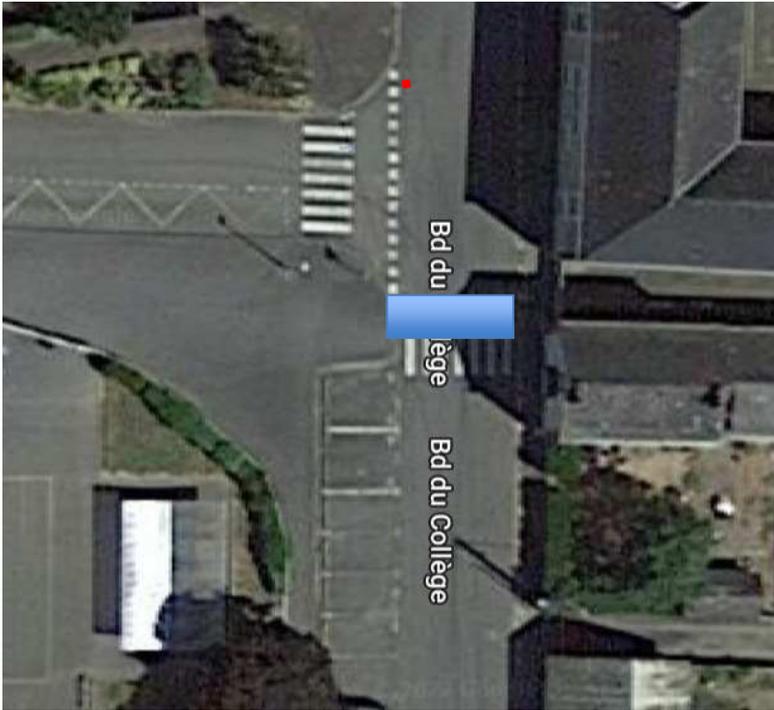


- Boulevard d'Aldingen



- Carrefour du Collège et la rue de la Gare (ajouté à l'ordre du jour)

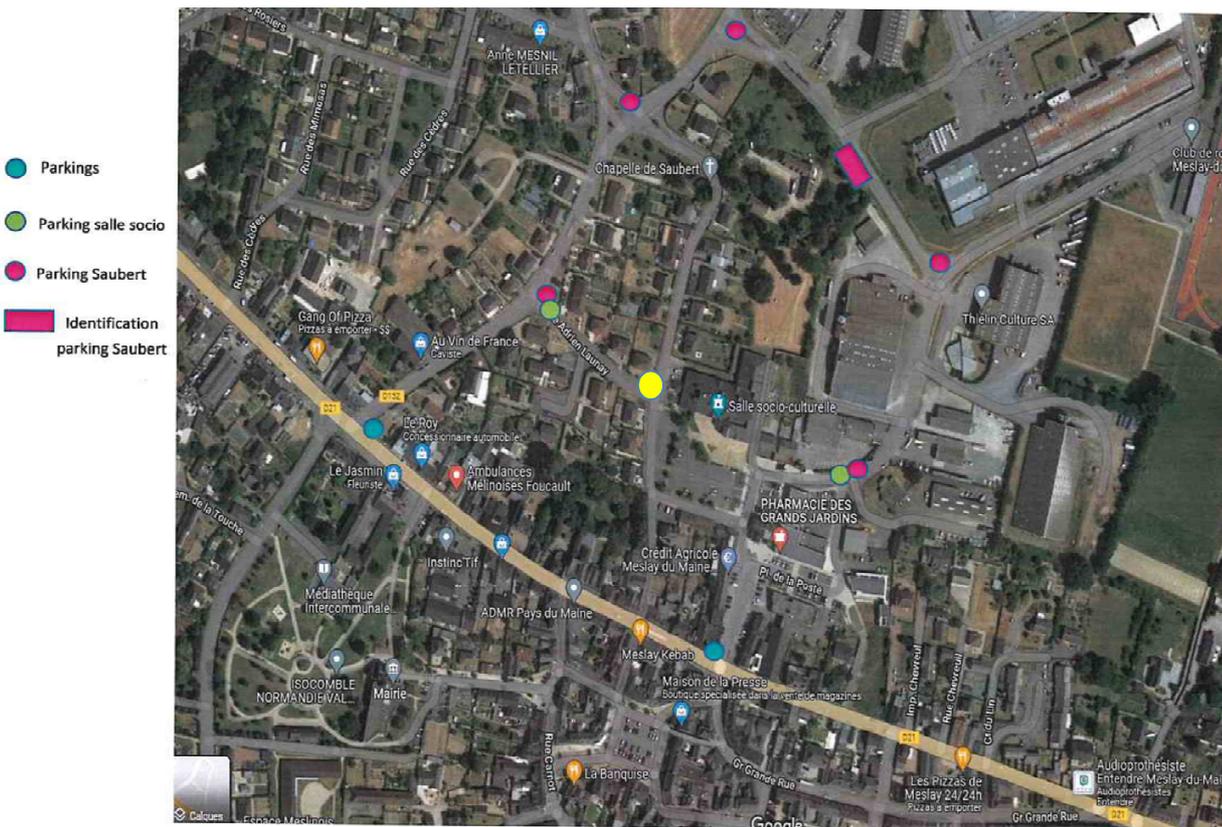
Cette intersection est très dangereuse et la commission se demande comment ralentir la vitesse. Différentes propositions sont faites (stop, double stop, priorité à droite...), pour arriver à un souhait unanime, créer un plateau sur tout le croisement, en laissant la signalétique actuelle. Ludovic PENNEL doit demander un chiffrage pour un plateau



Place Jules Ferry : Maryse TAUNAIIS demande pourquoi une place de parking a été mise après le passage piéton ? Il y a une voie piétonne sécurisée qui contourne le parking, le piéton est amené à ne pas traverser le parking. La commission souhaite ajouter un piéton en peinture pour encourager les piétons à faire le tour.



- Signalétique parking



Des places de parking sont nombreuses dans le centre de Meslay du Maine, mais manquent de signalétique. Un travail a été fait en amont de la commission. Gwénola SUREAU explique le plan ci-dessus. Il concerne des panneaux pour le parking de la salle socio et le parking de Saubert. Pour améliorer ce qui était proposé, la commission propose d'ajouter la capacité et la distance de chaque parking à certains endroits, pour motiver les gens à utiliser le parking de Saubert, très largement sous-utilisé.

La commission souhaite ajouter un panneau entre la rue Adrien Launay et chemin de Saubert. ●

Pour garder une uniformité avec le mobilier urbain de l'esplanade, la commission choisit la couleur grise pour les supports et pour l'écriture.

- Questions diverses

Château des Rochères : Suite à la demande de M. GANNEAU, une enquête publique va être lancée dans quelque temps. Des échanges ont eu lieu entre M. GANNEAU et M. BLU concernant l'accès à la grotte.

Petites Villes De Demain : Suite à la commission aménagement du territoire, Daniel GAUDREE demande ce qui va être fait pour les parcelles des Néfliers longeant la route de St Denis et quand sera fait le délestage pour les camions ?

Gwénola SUREAU répond que pour l'instant rien n'est fait. Même si la proposition du bureau d'étude semble très intéressante, des études doivent être effectuées. A l'heure actuelle, la route de St Denis ne peut pas supporter le trafic des camions. Un renforcement routier est obligatoire, ce qui nécessite un accord avec le conseil départemental. Des parcelles sont réservées sur le bord de la voirie, pour l'instant on ne change rien à l'aménagement de la 2ème tranche.

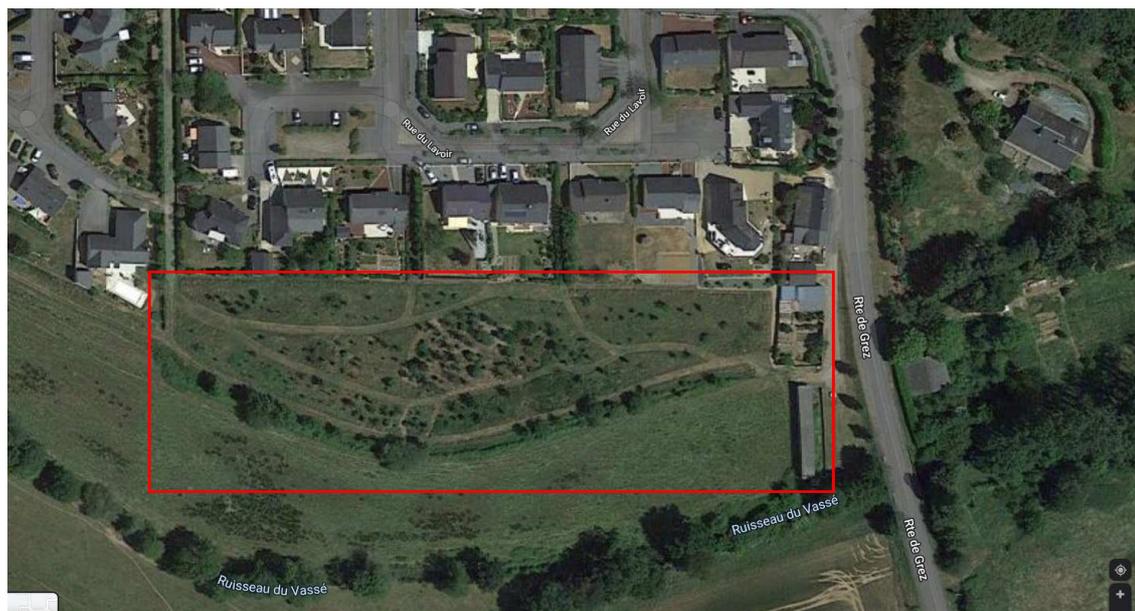
Illuminations de Noël : Certains membres de la commission demandent s'il n'y a un problème car le bandeau supérieur n'est pas allumé.

Réponse de Gwénola SUREAU : Ces décorations ont été choisies par la commission "attractivité de la Commune" pour créer un équilibre entre la décoration en journée et celle illuminée la nuit. Ce sont des décors diurnes et nocturnes.

Le Conseil Municipal valide le compte rendu de commission.

Projet de labellisation d'un chemin nature en partenariat avec Mayenne Nature Environnement

Monsieur le Maire rappelle l'intervention de M DUVAL et de M LETESSIER de l'association Mayenne Nature Environnement (MNE) lors du dernier conseil municipal. Il est proposé au Conseil Municipal de s'inscrire dans la démarche de labellisation d'un chemin nature, en partenariat avec les services techniques de la commune chargés de l'entretien.



Il est rappelé que ce processus de labellisation donne lieu à la rédaction d'un cahier des charges pour la gestion de site et à la signature d'une charte entre la Commune et Mayenne Nature Environnement fixant les engagements de chacun.

Des réunions pédagogiques seront organisées par Mayenne Nature Environnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de s'inscrire dans une démarche partenariale avec Mayenne Nature Environnement pour la labellisation du chemin nature sis derrière le lotissement de Dioré et le ruisseau du Vassé.

Par ailleurs, des nichoirs fabriqués par le CME et des bénévoles de l'Espace Meslinois ont été installés dans le parc de la Mairie avec l'aide des Services Techniques et de Claude LETESSIER.

Compte rendu du Conseil d'école Annie Fratellini du 14 novembre 2022

Présents :

- ✓ Enseignantes : Isabelle LAUZIER, Carine LERAY, Emilie PORCHER, Mylène RENAULT
- ✓ Parents délégués : Mmes LECLERC, PINOT, CHATELIN, CHARTIER et M. RAIMBAULT
- ✓ Membres du conseil municipal : M. BOULAY, Mme FORET
- ✓ DDEN : Mme FOURGEAUD
- ✓ Stagiaires de l'INSPE : Guillaume et Julien

Excusées : Madame CAILLEAU (Inspectrice de l'Education nationale), Mme HEVIN (parent délégué)

Effectifs :

	<i>TPS</i>	<i>PS</i>	<i>MS</i>	<i>GS</i>	TOTAL
<i>Actuellement</i>	19	19	19	23	80
<i>A venir en janvier</i>	+3			+2	85

La municipalité de Meslay souhaite que le projet Passerelle devienne officiel en signant une nouvelle convention entre les différents partenaires et concrétiser un projet de **classe Passerelle**. Cela permettrait d'obtenir des aides de la CAF pour financer l'intervention d'une éducatrice de jeunes enfants pendant le temps scolaire.

Lors d'une réunion en octobre, la personne référente auprès de la CAF était très attentive à ce projet de classe passerelle (qui serait la première en Mayenne).

Ce projet s'inscrit également dans le PEDT (Projet Educatif De Territoire).

Isabelle LAUZIER souhaite également inscrire ce projet dans l'initiative du ministre de l'Education Nationale « *L'école faisons-la ensemble* » qui propose aux écoles de mettre en place des temps d'échanges pour réfléchir sur le bien-être à l'école. Un soutien financier peut être apporté au projet pédagogique proposé.

Mme FOURGEAUD encourage ce projet qui sera soutenu par la DSDEN

🔴 **Prévisions pour la rentrée 2023:**

TPS	PS	MS	GS	TOTAL
18	26	19	20	83

C'est donc un effectif relativement stable qui est prévu pour la prochaine année scolaire.

Projets : Le thème des **Arts** est le fil conducteur des projets pour l'année scolaire.

- **Décloisonnement pour les GS** de 13h45 à 14h30 avec l'intervention des bénévoles de Lire et Faire

Lire 4 fois par semaine (au lieu de 3 les années précédentes).

Les 2 enseignantes de MS/GS se rendent à l'école René-Cassin pour un temps de travail avec le cycle 2 (CP ou CE1 selon les besoins) afin de travailler par petits groupes de 14h à 14h45.

- **Sorties à la Médiathèque** (4 fois dans l'année pour chaque classe) et à la **Ludothèque** (2 fois).
- **Projet musique** (11 séances avec Bénédicte Blouin de l'école de musique) : de septembre à décembre pour les 2 classes de MS/GS et à partir de décembre pour les 2 autres classes.
- **Spectacle à l'école** « Cirque plastique » présenté par la compagnie Billenbois le 10 novembre.
- La **Semaine académique de l'école maternelle** du 21 au 25 novembre pour les classes d'Isabelle et Mylène et en période 5 pour les classes de MS/GS.
- **Spectacle présenté par les enfants** le 9 décembre à 20h à la salle Socio-culturelle.
- **Visite de l'exposition à la Médiathèque** pour chaque classe (13-15 décembre).
- **Visite du Père-Noël** dans l'école le 16 décembre
- **Projet culturel** avec Monique Brétéché (plasticienne de Château-Gontier) pendant 6 mois (une journée par mois pour suivre les quatre classes). Ce projet de 1392€ est subventionné par l'Education nationale (400€), l'APE (grâce à une subvention annuelle) et la coopérative scolaire.
- **Liaison GS/CP avec le rallye lecture.**
- **Opération de solidarité : Les pièces jaunes** (janvier-février)
- **Carnaval** le 3 mars 2023
- **Portes ouvertes** : le 18 mars 2023
- **Sortie au Musée Robert Tatin** le 30 mars pour les classes d'Isabelle et Mylène et le 12 juin pour les classes de Carine et Emilie.
- **Projet jardinage** en mai-juin.
- **Exposition et sortie au château des Arcis** en juin.
- **Rencontre athlétisme** en juin (MS/GS)
- **Fête des 2 écoles** le 2 juillet.

PPMS :

- **Deux exercices d'évacuation incendie / an** : en décembre et en mai.
- **Un exercice attentat-intrusion** a été fait le 14 novembre. Il a été réalisé sous forme de jeu où les enfants doivent apprendre à se cacher et rester dans le calme le plus longtemps possible.
- **Un exercice de confinement** (pour les risques venant de l'extérieur) sera fait en mai.

Ces exercices ont pour but auprès des enfants d'acquérir des automatismes, de réagir aux signaux (différents pour chaque exercice).

Projet d'école (nouveau en 2023)

Il est en cours de réflexion et de rédaction.

AXES:

- développer un parcours culturel et artistique
- développer les valeurs de la République (actions à écrire sur le Conseil et les métiers dans les classes de MS/GS)
- développer la production d'écrit
- aménagement de la cour (en lien avec l'Espace des enfants) et en lien avec le projet « L'école faisons-la ensemble » (réflexions autour du bien-être à l'école et la place particulière des tout-petits sur la cour en créant des espaces adaptés).

Souhait de Mme CHARTIER, parent délégué, que les parents puissent rentrer dans les classes de MS et GS sur le temps d'accueil comme c'était le cas avant la crise sanitaire.

Investissements et travaux réalisés par la Mairie en 2022:

- Achat d'un TNI (tableau numérique interactif) et d'un ordinateur portable installé dans la classe de MS/GS de Carine LERAY.
- Peinture : réfection des couloirs.

Problème du personnel AESH (Aide aux Enfants en Situation de Handicap) sur le temps du midi :

- 3 enfants ont une notification pour bénéficier de l'aide d'une AESH (dont un à 100% et deux à 75% sur le temps scolaire et les 3 ont une notification qui leur permet d'avoir l'aide également sur le temps du midi)
- Depuis la rentrée, l'Education nationale ne paie plus les AESH sur le temps du midi et demande aux mairies de les rémunérer sachant que la pause méridienne est gérée par les municipalités.
- M. BOULAY, Maire, dit être prêt à rémunérer les AESH mais souhaite avoir une convention entre les communes et l'Education nationale avec un cadre juridique ou un contrat type. Il a fait appel au préfet et à l'AMF (association des maires de France) qui n'ont, pour le moment, pas de réponses à apporter aux maires.
- Mme FORET propose de relancer et de contacter le PIAL pour savoir quel contrat ont les AESH pour les collégiens sur le temps du midi.
- Mme FOURGEAUD précise qu'il n'y a pas de contrat type actuellement qui faciliterait peut-être cette mise en place. Elle va participer à une réunion fin novembre (CDEN : Conseil départemental de l'Education Nationale) et va poser la question à ce sujet.
- Une maman d'un des enfants concernés a écrit une lettre qu'elle a transmise à Mme LAUZIER pour être lue lors du Conseil d'école afin d'expliquer les difficultés de son enfant et la nécessité d'un accompagnement qui a été confirmé par les instances compétentes.

- En réponse à cette lettre, M. BOULAY a précisé que les enfants étaient, actuellement, encadrés par les ATSEM sur le temps du midi (personnel compétent) et est dans l'attente d'une aide pour la prise en charge administrative de ces contrats.
- M. RAIMBAULT, parent délégué, insiste sur la présence nécessaire de l'AESH auprès des enfants concernés afin que le repas soit pris dans de bonnes conditions pour tous.
Les parents délégués attendent de la Municipalité que ce problème soit pris en compte en priorité lors du prochain Conseil municipal le 24 novembre et espèrent qu'une réponse sera apportée aux enfants pour qu'ils puissent bénéficier de la continuité du soutien apporté par l'AESH tout au long de leur journée.

Besoins en INVESTISSEMENT 2023 :

- Ecran tactile interactif (ETI) mobile pour l'autre classe de MS/GS avec un ordinateur portable (5 643,35 €)
Renouvellement des vélos cassés : 4 vélos + jeux de cour (TPS) = 1200€
4 tabourets ergonomiques pour le personnel dans les classes : 568 €
2 tablettes numériques : 500 €

Les travaux à prévoir seront présentés par Mme LAUZIER à la municipalité sur un autre moment car le temps imparti (2h) pour cette réunion était dépassé.

Le Conseil Municipal valide le compte rendu du Conseil d'école.

Compte rendu du conseil d'école René Cassin du 22 novembre 2022

Etaient présents :

Les parents d'élèves : Mme GILLET, Mme L'HUISSIER, Mme DENEUVILLE, Mme GUITTOIS, Mme POIRIER
Les enseignants : Mme GUEDON, Mme PELE, Mme DEPRES, Mme LALLEMAND, Mme TONNELIER, M BARRIER et M. BIELA,
Municipalité : Mme FORET, Mme MOREAU (conseillères municipales), Mme LAVOUE (directrice de l'espace des enfants)
Etaient excusés : Mme MASSON, Mme LETILLY-PENDU, Mme RENOU, Mme GUITTER (parents d'élèves), Mme CAILLEAU (IEN), M BOULAY (Maire), Mme FOURGEAUD (DDEN)

1. Présentation du nouveau Conseil d'école :

Les membres du conseil d'école sont présentés et les parents remerciés pour leur investissement dans la vie de l'école.

2. Élection de représentants de parents au conseil d'école :

Les élections ayant eu lieu un vendredi matin, il n'y a eu que des votes par correspondance. La participation s'élève à 39.2% cette année. L'équipe enseignante espère la mise en place d'un vote informatique dans un avenir proche, pour éviter le gâchis de papier.

3. Rôle du conseil d'école :

La directrice rappelle le rôle du Conseil d'école aux représentants des parents d'élèves qui n'ont pas de question sur leurs attributions.

Article 18 du Bulletin départemental

Le Conseil d'Ecole, sur proposition du directeur de l'école :

1. Vote le règlement intérieur de l'école.

2. Etablit le projet d'organisation de la semaine scolaire, conformément à l'article 10.

3. Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur :

- Les actions pédagogiques qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ;
- L'utilisation des moyens alloués à l'école ;
- Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ;
- Les activités périscolaires ;
- La restauration scolaire ;
- L'hygiène scolaire ;
- La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire.

4. Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école.

5. En fonction de ces éléments, le Conseil adopte le projet d'école.

6. Il donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles prévues par l'article 26 de la loi du 22 juillet 1983 modifiée susvisée.

7. Il est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à l'article 25 de la loi du 22 juillet 1983 modifiée susvisée.

En outre, une information doit être donnée au sein du Conseil d'Ecole sur :

- Les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers ;
- L'organisation des aides spécialisées.

4. Bilan de la rentrée scolaire 2022 :

La rentrée s'est très bien déroulée avec le protocole sanitaire mis en place.

Les élèves étaient ravis de pouvoir retrouver des conditions normales à l'école et de pouvoir tous se retrouver au moment des récréations.

A ce jour l'école accueille 141 élèves répartis sur 6 classes. +7 par rapport à l'année dernière.

CP	CP/CE1	CE1/CE2	CE2/CM1	CM1/CM2	CM2
Stéphane Biela	Magalie Déprés	Isabelle Tonnelier	Isabelle Guédon	Gaële Lallemand	Nathalie Pelé
24	10+14	14 + 8	8+16	9+15	23

34CP	28 CE1	16CE2	25CM1	38 CM2
------	--------	-------	-------	--------

Yannick BARRIER intervient dans la classe de CP le vendredi et dans la classe de CM1/CM2 tous les lundis et certains jeudis après-midi.

Les temps d'APC (activités pédagogiques complémentaires). Chaque enseignant effectue 1h par semaine sur 2 créneaux de 30 min le midi (avant ou après le repas selon les services de cantine).

5. Projets, activités scolaires.

• Service civique

L'équipe enseignante a déposé une demande auprès de l'Inspection pour accueillir un service civique. L'école accueille depuis le 10 novembre Théo JOUVES en service civique sur l'école.

• EPS

- Les classes travaillent la course longue depuis septembre et la rencontre endurance aura lieu le 2 décembre car l'école participera aux 24h du Meslaython et les enfants courront pour le téléthon.

Une intervention des pompiers (présentation des véhicules pour les élèves du CP au CE2) et une formation aux 1ers secours pour les CM) aura lieu.

L'école collecte aussi les piles usagées et le poids sera mis en commun avec celui de l'ensemble scolaire de Notre Dame pour essayer de franchir le cap de la tonne.

Une photo commune sera faite dans le parc de la mairie.

- Escalade avec Marie-Laure pour les classes de CE1/CE2 et CE2/CM1 en période 2. Les autres classes auront un cycle escalade en période 3 ou 4.

- Natation pour toutes les classes à partir 29 novembre jusqu'en février, le mardi, jeudi ou vendredi.

• Mumo

Le Mumo est un musée d'arts visuels mobile que la communauté de communes a fait venir sur notre territoire. Les classes de CE1/CE2 et CE2/CM1 sont allées le visiter le 17 novembre. Ils ont pu découvrir l'art contemporain. Les élèves ont créé des productions qui ont été exposées aux parents vendredi 19, mercredi 23 et vendredi 25 novembre.

• Lire et faire lire

Des bénévoles viennent tous les vendredis matin de 9h à 10h30 pour lire des livres aux élèves des classes de CP, CP/CE1, CE1/CE2 et CE2/CM1.

• Médiathèque

Toutes les classes vont à la médiathèque pour une histoire offerte et choisir des livres. Il y a 3 RDV dans l'année.

• Ludothèque

Toutes les classes bénéficient d'une séance en novembre ou décembre. 3 RDV seront proposés dans l'année.

• Sorties scolaires

- Toutes les classes sont allées au cinéma le 10 novembre à Château Gontier. (3€ demandés aux familles, la communauté de communes de Meslay-Grez prend en charge un car, l'école les 2 cars restants).

- L'école est inscrite à la saison culturelle du Pays de Meslay-Grez. La classe de CP ira voir le spectacle « Tipi Tipi Ta » le 2 décembre. Le coût du spectacle est de 4€ par élève, les familles participent à hauteur de 2€, l'école finance le reste. Les autres classes auront elles aussi un spectacle au cours de l'année, l'équipe enseignante ne connaît pas encore la programmation.

• Noël

o Les élèves chanteront le dimanche 27 novembre au Marché de Noël de l'APE.

- o Cadeau de Noël pour les élèves financé par l'APE : livres des éditions « Lire c'est partir » : 2 livres pour chaque élève pour un coût global de 304€,
- o Notre marché de Noël aura lieu le vendredi 16 décembre à la sortie de l'école soit sous sa forme initiale sous le préau soit en vente à distance. Les élèves fabriqueront de magnifiques décorations qui seront vendues aux familles.

• **Au cours du 2e trimestre**

- o Nous demanderons à renouveler le Permis internet pour les CM2 et le permis piéton pour les CE2
- o Escalade pour les classes restantes et suite du cycle de natation
- o Journée des CM2 au collège : le vendredi 3 mars.
- o Intervention d'une étudiante dans le cadre de ses études sur la sécurité routière pour les classes de CE2/CM1, CM1/CM2 et CM2. Une séance théorique en classe fin mars et une séance pratique dans la cour début avril.
- o Liaison GS/CP: Le rallye lecture en janvier/février.

• **Au cours du 3e trimestre**

- Classe Histoire pour les élèves des classes de CE2/CM1, CM1/CM2 et CM2.

Coût de 30 003€ pour 72 enfants (416,71€/élève). Avec les aides de la municipalité et de l'APE il est demandé 202,06€ aux familles de Meslay, St Charles, St Denis, La Cropte et 249.06€ pour les familles des autres communes.

6. PPMS.

• **Exercice incendie**

L'exercice incendie a été effectué le 26 septembre. L'exercice s'est bien déroulé.

• **Exercices confinement et attaque anti intrusion**

Un exercice anti intrusion a été effectué le 10 octobre, l'exercice s'est bien déroulé.

Le PPMS anti intrusion est entièrement opérationnel.

Un exercice confinement sera fait au cours du 2e trimestre.

7. Budgets.

• **La coopérative scolaire**

A ce jour il y a 25 179.56€ sur le compte, dont un versement de 2 145€ de l'APE pour les sorties scolaires et 20 713,96€ pour la classe transplantée histoire. Chaque année l'école doit verser une cotisation obligatoire à l'OCCE, cette année elle s'élève à de 337.80€ et n'a pas encore été prélevée.

Cet argent sert à financer les sorties scolaires comme la sortie cinéma en novembre.

• **Budget investissement 2022**

L'équipe enseignante n'avait pas de demande étant donné l'investissement en équipement informatique attribué à l'école en 2021.

L'équipe enseignante demande aussi à continuer les travaux de peinture dans les salles de l'école ainsi que la rénovation des sanitaires extérieurs.

Il n'y a pas eu de travaux de peinture depuis 2019.

8. Questions diverses.

- **Accompagnement des élèves en situation de handicap sur la pause méridienne.**

Les AESH (Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap) intervenant sur la pause méridienne sont gérés jusqu'au 31 décembre 2022 par l'Education Nationale. A compter du 1er janvier 2023, cette charge reviendra à la municipalité.

Un parent d'élève d'un enfant suivi sur la pause méridienne souhaite que ce suivi continue avec le même dispositif à compter du 1er janvier 2023. A savoir un accompagnement individuel par un AESH sur le temps du midi comme notifié par la Maison Départementale de l'Autonomie.

Réponse de Mme FORET

La municipalité est au courant des besoins sur l'école.

Elle est en train d'étudier la possibilité de mise en place de contrats, la réflexion porte sur le cadre juridique du contrat en question. Ce n'est pas un problème de financement.

Ce point sera abordé lors du conseil municipal du 24 novembre.

Suite au conseil municipal, voici la communication de Mme Foret :

« Les élus souhaitent de manière unanime qu'une réflexion soit mise en place pour ouvrir des contrats pour les professionnels AESH sur les temps du midi. Des échanges ont eu lieu cette semaine avec la mairie et la DSDEN. »

- **Versement de la subvention mairie pour les classes transplantées.**

Mme FORET demande si notre demande de versement de la subvention classe transplantée par la mairie de Meslay du Maine directement sur le compte de l'école est toujours d'actualité.

En effet la mairie verse actuellement la subvention sur le compte de l'APE qui nous la reverse ensuite.

Mme LALLEMAND confirme cette demande qui éviterait une opération bancaire à l'APE.

Quelque soit le niveau des classes à partir (GS/CP ou autre), c'est la coopérative scolaire de l'école René Cassin qui centralise les paiements des familles et qui règle les factures aux organismes.

L'année dernière, pour la classe de mer, les municipalités de St Denis du Maine, St Charles la Forêt et La Cropte ont versé directement leur subvention classe de mer sur le compte de la coopérative scolaire, il serait bien d'en faire de même avec la commune de Meslay du Maine.

La question sera étudiée en conseil municipal lors du vote des budgets.

Les membres du conseil d'école n'avaient pas d'autres questions. Le conseil d'école est clos à 21h20.

Le Conseil Municipal valide le compte rendu du Conseil d'école.

Création d'emplois non permanents pour recruter des accompagnants d'élèves en situation de handicap

L'article L.917-1 du code de l'éducation dispose que « *les accompagnants d'élèves en situation de handicap peuvent être recrutés pour exercer des fonctions d'aide à l'inclusion scolaire de ces élèves, y compris en dehors du temps scolaire. Ils sont recrutés par l'Etat (ou) par (des) établissements d'enseignement* ». En outre, l'article L. 216-1 du même code, auquel renvoie l'article L.917-1 précité, précise que « *la charge financière de la mise à disposition des accompagnants d'élèves en situation de handicap relève des collectivités territoriales* ».

Prenant appui sur ces dispositions, le Conseil d'Etat, dans un arrêt en date du 20 novembre 2020, a estimé que lorsque les AESH intervenaient hors du temps scolaire, il revenait aux collectivités territoriales concernées d'assurer la prise en charge financière de ces personnes. En effet, le Conseil d'Etat rappelle que lorsqu'une collectivité territoriale organise des activités périscolaires, il lui incombe de veiller à ce que les élèves en situation de handicap puissent y avoir accès, « *avec, le cas échéant, le concours des aides techniques et des aides humaines dont ces élèves bénéficient au titre de leur droit à compensation* ». Le

Conseil d'Etat précise également qu'« *il appartient à l'Etat de déterminer avec la collectivité territoriale qui organise (le service périscolaire) comment cette personne peut intervenir auprès de l'enfant durant ce service et ces activités, de façon à assurer, dans l'intérêt de l'enfant, la continuité de l'aide qui lui est apportée* ».

Actuellement 5 enfants bénéficient d'une notification MDA (Maison Départementale de l'Autonomie) prévoyant l'accompagnement d'un AESH et utilisent le service de la restauration scolaire.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de :

- Créer 2 postes d'agents sociaux non permanents à raison de 4h00/semaine sur temps scolaire à compter du 3 janvier 2023 jusqu'au 7 juillet 2023.
- Créer 1 poste d'agent social non permanent à raison de 4h35/semaine sur temps scolaire à compter du 3 janvier 2023 jusqu'au 7 juillet 2023.
- D'ACCEPTER la modification du tableau des effectifs inhérente.
- DE PRECISER que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget au chapitre prévu à cet effet.

Madame FORET informe le Conseil Municipal que l'Ensemble Scolaire Notre Dame a interpellé l'Education Nationale concernant la prise en charge des AESH sur le temps du midi. En effet, l'école privée n'a pas les moyens de financer les AESH sur ce temps, les élèves concernés ne sont pas accompagnés pour le moment.

Compte rendu de la commission Enfance Famille et Solidarité du 30 novembre 2022

Présents : Florence FORET (3eme adjointe), Daniel GAUDREE (conseiller), Sandra BELLANGER (conseillère), Aurélie MEZIERE (conseillère), Vanessa MOREAU (conseillère)

Participaient au comité : Anne Sophie LAVOUE (directrice de l'ALSH), Marcelline ANGEVIN (adjointe) et Julien GAUTIER (directeur de l'espace Meslinois),

Excusée : Anne-Flore JOHAN (conseillère), Huguette GAUTIER (conseillère)

A l'Ordre du jour :

- 1. Point AESH**
- 2. Les tarifs Accueil Périscolaires**
- 3. Comité de concertation des communes conventionnées**
- 4. Groupe de travail restauration scolaire au pôle enfance**

1) Point AESH

Un travail de construction (en lien avec la DSDEN et la Préfecture et la mairie) est en cours pour trouver une solution afin de rémunérer les professionnelles AESH qui accompagnent les enfants en difficulté sur le temps du midi, en dehors du temps scolaire pris en charge par l'éducation nationale.

Des rencontres avec ses professionnelles et élues sont prévues, afin de mieux cerner leur quotidien, ainsi qu'avec les responsables de l'accueil du midi.

Les tarifs des accueils Périscolaires et restauration

De l'accueil péri-scolaire : matin + soir pendant la semaine scolaire, et pendant les ALSH, et pause méridienne (maternelle : repas et primaire, repas + animation)

Cette pause méridienne est en place depuis plus de 12 mois et était gratuite et sans être financée par la CAF. Ce dispositif nécessite des animateurs + 1 agent polyvalent.

Les tarifs des repas augmentent de manière annuelle mais depuis 2 ans, cela n'a pas bougé, donc prévoir une hausse : 5 centimes à faire valider en C.M, sans prendre en compte le contexte actuel. À adapter aux 3 tranches de quotient familial sur les repas, avec un écart significatif demandé par la CAF.

Primaire : repas + pause méridienne : cout supplémentaire qui correspond à l'animation :

Pour la thématique des denrées alimentaires : des groupes de travail vont avoir lieu sur le territoire dès le 07 décembre.

Mais pour l'instant, il n'y a pas eu d'augmentation.

2) Tarifs pause méridienne pour Fratellini et Cassin

Proposition de tarifs restauration scolaire et "pause méridienne" 2023

Tranches QF CAF	PAUSE Méridienne Maternelles		Tranches QF CAF	PAUSE Méridienne Primaires	
	TARIF ACTUEL	TARIF à compter du 01/01/2023		TARIF ACTUEL	TARIF à compter du 01/01/2023
Tranche 1 : de 0 à 750	3,45	3,50	Tranche 1 : de 0 à 750	3,45	3,55
Tranche 2 : 751 à1500	3,50	3,60	Tranche 2 : 751 à1500	3,50	3,75
Tranche 3 : à partir de 1501	3,50	3,70	Tranche 3 : à partir de 1501	3,50	3,95
EXT Q1 : de 0 à 750	3,90	4,00	EXT Q1 : de 0 à 750	3,90	4,05
EXT Q2 : de 751 à1500	3,95	4,05	EXT Q2 : de 751 à1500	3,95	4,25
EXT Q3 : à partir de 1501	3,95	4,15	EXT Q3 : à partir de 1501	3,95	4,45

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les tarifs de restauration scolaire pour les maternelles et de la pause méridienne pour les primaires à compter du 1^{er} janvier 2023 et décide que ces tarifs augmenteront de 0.05 € chaque année à la rentrée scolaire, à compter de septembre 2023.

Tarifs APS

	ALSH	ECOLES			Plafonds	
	Tarif actuel APS matin et soir	Tarif actuel APS Matin	Tarif actuel APS Soir	Tarif actuel TOTAL Journée	Montant réel 20 j	plafond
Tranche 1 : de 0 à 750	0,92	1,00	1,80	2,80	56,00	20,00
Tranche 2 : 751 à 1500	1,15	1,30	2,30	3,60	72,00	25,00
Tranche 3 : à partir de 1501	1,18	1,50	2,70	4,20	84,00	30,00

EXT Q1 : de 0 à 750	1,44	1,60	2,60	4,20	84,00	40,00
EXT Q2 : de 751 à 1500	1,80	2,00	3,30	5,30	106,00	50,00
EXT Q3 : à partir de 1501	2,16	2,40	3,90	6,30	126,00	60,00

Les membres de la commission proposent de supprimer le principe de dégressivité. Pour l'instant, les plafonds sont conservés sur la colonne de droite, avec un travail à prévoir dans quelques mois, pour prendre en compte notamment les coûts liés à l'inflation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la suppression de la dégressivité sur le nombre d'enfants des tarifs APS à compter du 1^{er} janvier 2023.

3) Comité de concertation des communes conventionnées

Suite à la convention signée entre Meslay et les communes suivantes (St Charles la Foret, St Denis du Maine, Arquenay, Le Bignon, La Cropte, La Bazouge de Cheméré, Le Buret) pour l'accueil des enfants sur les temps des mercredis, petites vacances et été (ALSH), Deux comités de concertation sont prévus par an. Le premier est fixé le mardi 6/12 afin d'aborder les principes de ce comité, les aspects qualitatifs et quantitatifs de ces temps d'accueils. Avec des pistes de réflexion pour l'avenir, sur les champs de l'organisation humaine, technique, pédagogique et financière.

1) Groupe de travail restauration scolaire au pôle enfance

Groupe de travail à mobiliser pour la conception d'un local restauration du midi pour les enfants de maternelles. Avec :

- M. BOULAY
- Mme FORET
- M. GAUTIER
- Mme LAUZIER
- Mme LAVOUE
- Mme MAUREL (du Projet Alimentation de Territoire) (à contacter avant pour savoir si elle peut apporter quelque chose)
- API restauration ? (Pour leur expertise à voir également)
- M. PENNEL (DST)

Trouver un professionnel architecte ou autre qui a des compétences dans les locaux utilisés par les scolaires.

Les agents de restauration et les ATSEM pourraient être associés dans un second temps.

Monsieur BOULAY informe qu'il a rencontré M POUPARD de l'Atelier PETR pour avoir un devis concernant une étude sur la construction du bâtiment.

Le Conseil Municipal valide le compte rendu de la commission Enfance Famille et Solidarité.

ADMINISTRATION GENERALE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Temps de travail

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment son article 47 ;

Vu le décret n° 85-1250 du 26 novembre 1985 modifié relatif aux congés annuels ;

Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 modifié relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 modifié pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Vu les délibérations du 20 décembre 2001 (commune) et du 27 décembre 2001 (CCAS) fixant la durée hebdomadaire de travail des agents de la commune de Meslay-du-Maine à compter du 1^{er} janvier 2002 ;

Vu l'avis du comité technique en date du 29 novembre 2022 ;

Considérant que la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures maintenus dans certains établissements et collectivités territoriaux et un retour obligatoire aux 1607 heures ;

Considérant qu'un délai d'un an à compter du renouvellement des assemblées délibérantes a été imparti aux collectivités et établissements pour définir, dans le respect des dispositions légales, les règles applicables aux agents ;

Considérant que la définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux sont fixés par l'organe délibérant, après avis du comité technique ;

Considérant que le décompte du temps de travail effectif s'effectue sur l'année, la durée annuelle de travail ne pouvant excéder 1607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être accomplies

et après en avoir délibéré, décide

Article 1 : Durée annuelle du temps de travail

La durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1 607 heures (soit 35 heures hebdomadaires) calculée de la façon suivante :

Nombre total de jours sur l'année	365
Repos hebdomadaires : 2 jours x 52 semaines	-104
Congés annuels : 5 fois les obligations hebdomadaires de travail	-25
Jours fériés	-8
Nombre de jours travaillés	228
Nombre d'heures travaillées = Nb de jours x 7 heures	1596 h arrondi à 1600 h
+ la journée de solidarité	+ 7 h
Total en heures :	1 607 heures

Article 2 : Durée hebdomadaire de travail

AGENTS du service ADMINISTRATIF, SCOLAIRE, ANIMATION, PETITE ENFANCE

Compte-tenu de la durée hebdomadaire de travail fixée à 35h. Les agents ne bénéficient pas de jours de réduction de temps de travail (RTT).

AGENTS du service TECHNIQUE

Compte-tenu de la durée hebdomadaire de travail choisie fixée à 39H00, les agents bénéficient de 23 jours de réduction de temps de travail (RTT) afin que la durée annuelle du travail effectif soit conforme à la durée annuelle légale de 1 607 heures.

Pour les agents exerçant leurs fonctions à temps partiel, le nombre de jours de RTT est proratisé en fonction de leur quotité de travail (dont le nombre peut être arrondi à la demi-journée supérieure)

Durée hebdomadaire de travail	39h
Nb de jours ARTT pour un agent à temps complet	23
Temps partiel 80%	18,4
Temps partiel 50%	11,5

Les absences au titre des congés pour raison de santé réduisent à due proportion le nombre de jours RTT que l'agent peut acquérir, conformément aux préconisations de la circulaire du 18 janvier 2012 relative aux modalités de mise en œuvre de l'article 115 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011.

Article 3 : Journée de solidarité

Compte tenu de la durée hebdomadaire de travail choisie, la journée de solidarité, afin d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées, est instituée :

La récupération de 7 heures supplémentaires pour les agents à temps complet et de 7 heures complémentaires proratisées au temps de travail hebdomadaire pour les agents à temps non complet.

Article 4 : Garanties minimales

L'organisation du travail doit respecter les garanties minimales ci-après définies :

- La durée hebdomadaire du travail effectif, heures supplémentaires comprises, ne peut excéder ni quarante-huit heures au cours d'une même semaine, ni quarante-quatre heures en moyenne sur une période quelconque de douze semaines consécutives et le repos hebdomadaire, comprenant en principe le dimanche, ne peut être inférieur à trente-cinq heures.
- La durée quotidienne du travail ne peut excéder dix heures.
- Les agents bénéficient d'un repos minimum quotidien de onze heures.
- L'amplitude maximale de la journée de travail est fixée à douze heures.
- Le travail de nuit comprend au moins la période comprise entre 22 heures et 5 heures ou une autre période de sept heures consécutives comprise entre 22 heures et 7 heures.
- Aucun temps de travail quotidien ne peut atteindre six heures sans que les agents bénéficient d'un temps de pause d'une durée minimale de vingt minutes.

Article 5 : Date d'effet

Les dispositions de la présente délibération entreront en vigueur à partir du 16 décembre 2022.

Article 6 : Voies et délais de recours

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Suppression de postes

Afin de mettre à jour le tableau des effectifs, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de supprimer à compter du 16 décembre 2022 les postes de :

- ✓ Suppression d'un poste d'attaché territorial suite à départ en retraite (avis favorable du CT du 29 novembre 2022)
- ✓ Suppression d'un poste de technicien principal de 1^{ère} classe suite à mutation dans une autre collectivité (avis favorable du CT du 29 novembre 2022) Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe suite à départ en retraite (attente avis favorable)
- ✓ Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe suite à promotion interne (avis favorable du CT du 29 novembre 2022)
- ✓ Suppression d'un poste d'adjoint d'animation territorial principal de 2^{ème} classe suite à mutation dans une autre collectivité (avis favorable du CT du 29 novembre 2022)

Demande de subvention Etat 2023 : restauration du mur d'enceinte du cimetière

La circulaire préfectorale précisant la mise en œuvre des subventions de l'Etat (DETR et DSIL) 2023 nous a été transmise.

La restauration du mur d'enceinte du cimetière est susceptible d'être éligible au titre de « l'aménagement, agrandissement ou création de cimetière, columbarium, ossuaires, jardin du souvenir » avec un plafond d'un montant de 50 000 €.

Le plan de financement ci-dessous est proposé:

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT
estimation des travaux	48 062.40€	Subvention de l'Etat	24 031.20 €
		Autofinancement	24 031.20 €
TOTAL	48 062.40 €	TOTAL	48 062.40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver ce plan de financement et d'autoriser Monsieur le Maire à présenter ce dossier de demande de subvention dans le cadre des subventions de l'Etat en 2023.

Demande de subvention départementale au titre du plan Mayenne Relance – Rénovation énergétique des équipements sportifs – salle de tennis de table

Dans le cadre du dispositif Plan Mayenne Relance, le Conseil départemental de la Mayenne aide à la rénovation énergétique des équipements sportifs. Le montant potentiel de subvention pour la Communauté de communes et les Communes du Pays de Meslay-Grez s'élève à 125 832 €.

Les dépenses éligibles sont les études préalables et les travaux de rénovation énergétique des équipements sportifs (isolation, éclairage, toiture, chauffage, ventilation...), sous réserve d'être démarrés avant le 31 décembre 2022 au plus tard.

Le Conseil communautaire, réuni le 12 juillet 2022, sur proposition de la Commission Sport, réunie le 15 juin 2022, a décidé de répartir le montant de subvention proportionnel au montant de travaux entre la Commune de Meslay-du-Maine et la commune de Grez-en-Bouère.

La commune de Meslay-du-Maine bénéficie d'une subvention de l'AnS, d'un montant de 86 939 €, pour la rénovation de la salle de tennis de table.

Le reste à charge de la commune, avec les 2 subventions cumulées, serait de – 20 %.

Au lieu de voir la subvention de l'ANS diminuée pour la commune de Meslay-du-Maine, il serait judicieux que la subvention du CD 53 soit à nouveau répartie afin de faire bénéficier une commune du Territoire.

Il a été proposé à la CCPMG de délibérer à nouveau lors du prochain Conseil Communautaire afin de répartir le trop perçu à la commune de Grez-en-Bouère.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des modalités du plan Mayenne Relance lancé et approuvé par le Département en 2020.

Au regard de ces éléments, je vous propose d'étudier le projet suivant :

1 - Description détaillée

Travaux de rénovation énergétique de la salle de tennis de table :

- Changement des menuiseries extérieures en aluminium.
- Fourniture et pose d'une isolation thermique sur les plafonds ou en sous face de couverture. 2 –

Objectifs recherchés :

Améliorer le confort thermique (surchauffe ou courants d'air compris) et les performances énergétiques ainsi que l'étanchéité du bâtiment afin de conduire à un gain sur la consommation d'énergie primaire par rapport à l'état antérieur.

- Les menuiseries extérieures en aluminium avec double vitrage seront remplacées par des menuiseries aluminium avec double vitrage performant.
- Des brise-soleils pourront être installés sur la façade « est et Ouest » du bâtiment afin de réduire l'éblouissement. En termes d'éclairage artificiel : mise en place de dalles LED et de luminaires LED
- L'isolation thermique du bâtiment sera renforcée et un soin particulier sera porté à l'étanchéité à l'air du bâti.
- Limitation des ponts thermiques

Conserver la qualité d'éclairage naturelle en l'améliorant et en la protégeant des risques de surchauffe d'été.

Calendrier prévisionnel du projet :

Juillet 2022.

3 – Estimation détaillée :

DEPENSES (€ HT)	Total HT
Travaux	134 475.00 €
Total des dépenses	134 475.00 €

TOTAL HT 134 475.00 €
TVA (20 %) 26 895 €
TOTAL TTC 161 370.00€

4 – Plan de financement prévisionnel :

RECETTES (€ HT)	Total HT
Département (Mayenne Relance)	20 641.00 €
Agence Nationale du Sports	86 939.00€
Fonds propres de la commune	26 895.00 €
TOTAL	134 475.00€

5 – Durée d’amortissement et date de mise en service de l’équipement : informations obligatoires à transmettre, au plus tard, sur le tableau récapitulatif des dépenses, lors de la demande de versement de la subvention.

L’opération proposée étant cohérente avec les schémas départementaux, je vous propose de la retenir dans le cadre de notre dotation « Mayenne Relance – volet communal ».

Suite à la validation du Conseil Communautaire du 13 décembre 2022, après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- D’approuver le projet et retient le calendrier des travaux,
- D’approuver le plan de financement présenté ci-dessus,
- D’autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département, au titre du plan Mayenne Relance – volet rénovation énergétique des équipements sportifs, d’un montant de 20 641.00 €,
- D’autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

Demande de subvention Départementale au titre du plan Mayenne Relance - volet terrains synthétiques – pour la création d’un terrain synthétique au parc des sports

La commune de Meslay-du-Maine est en cours de réflexion sur la création d’un terrain synthétique, une étude de faisabilité a été réalisée.

Afin de ne pas perdre la subvention du Conseil Départemental, la commune doit délibérer avant le 31 décembre 2022 pour effectuer la demande de subvention. Le Conseil Municipal devra décider par la suite la création ou non du terrain synthétique.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des modalités du plan Mayenne Relance lancé et approuvé par le Département en 2020.

Dans ce cadre, une enveloppe de 1,5 million d'euros est destinée à soutenir la réalisation de terrains synthétiques de football répartie entre les 9 EPCI du département à hauteur de 150 000 € en faveur des communautés de communes et 300 000 € à la communauté d'agglomération.

Au regard de ces éléments, je vous propose d'étudier le projet suivant :

1 - Description détaillée

Création d'un terrain synthétique au parc des sports

Surface de jeu fiable et constante :

- Confort de jeu toute l'année
- Fibres de la pelouse résistantes et résiliantes
- Performance sportive accrue
- Durabilité de la surface (environ 15 années)
- Plus sécurisant pour les joueurs (absorption des chocs et des impacts)

Temps d'utilisation plus intensif :

- Temps d'utilisation important
- Praticable par tous les temps et en toute saison
- Pas de temps de récupération du gazon en période estivale et entre les matchs
- Soulage les terrains en gazon naturel
-

Calendrier prévisionnel du projet : 2eme semestre 2023

3 – Estimation détaillée :

DEPENSES (€ HT)	Total HT
Fais généraux / travaux préparatoires / déposes	15 000 €
Terrassements et maçonnerie	80 000 €
Voiries et réseaux divers	26 000 €
Drainage (y compris puisard d'infiltration)	71 000 €
Système d'éclairage / réseau et câblage	50 000 €
Sol et équipements sportifs (remplissage SBR encapsulé et sous couche coulée)	348 000 €
Clôtures / Travaux paysagers et finition	61 000 €
Plan de récolement / DOE	2 000 €
Total des dépenses	653 000 €

TOTAL HT 653 000 €

TVA (20 %) 130 600 €

TOTAL TTC 783 600€

4 – Plan de financement prévisionnel :

RECETTES (€ HT)	Total HT
Département (Mayenne Relance)	150 000 €
FAFA	25 000€
Fonds propres de la commune	478 000.00 €
TOTAL	653 000.00€

5 – Durée d’amortissement et date de mise en service de l’équipement :

informations obligatoires à transmettre, au plus tard, sur le tableau récapitulatif des dépenses, lors de la demande de versement de la subvention.

L’opération proposée étant cohérente avec les schémas départementaux, je vous propose de la retenir dans le cadre de notre dotation « Mayenne Relance – volet communal ».

Suite à la validation du Conseil Communautaire du 13 décembre 2022, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D’approuver le projet et retient le calendrier des travaux,
- D’approuver le plan de financement présenté ci-dessus,
- D’autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département, au titre du plan Mayenne Relance – volet terrains synthétiques communal, d’un montant de 150 000 €,
- D’autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.
-

Madame Vanessa MOREAU s’interroge concernant une participation financière de la Communauté de Communes. Monsieur BOULAY précise qu’une rencontre avait déjà eu lieu mais rien n’avait été acté. Une nouvelle demande de rendez-vous va être demandée afin d’en discuter.

Création d’un poste d’agent social non permanent à temps complet

Suite au renouvellement de la disponibilité d’un agent, après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- DE CRÉER un poste non permanent à temps complet d’agent social à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu’au 31 décembre 2023.
- D’ACCEPTER la modification du tableau des effectifs inhérente.
- DE PRÉCISER que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l’agent nommé dans l’emploi seront inscrits au budget au chapitre prévu à cet effet.

PROMOTION ET ATTRACTIVITE DE LA COMMUNE.

Compte rendu de la commission Promotion Attractivité de la Commune du 29 novembre 2022

Etaient présents : Huguette GAUTIER, Anne-Flore JOHAN, Aurélie MEZIERE, Marie HOUDAYER, Agent référent et Françoise MOREAU

Absentes excusées : Véronique JARDIN, Marylène LESAGE, Frédéric JOUET

ORDRE DU JOUR

- Bulletin
- Cérémonie des vœux
- Visionnage film vidéo PRISMA
- Illuminations
- Newsletter
- Questions diverses
 - Festival de jazz

1. **Bulletin** -> transfert à l'imprimeur vendredi dernier

- ✓ Suite à la décision du Conseil de continuer à faire la distribution, les cartons avec les différents circuits de distribution seront préparés les 12 et 13 décembre, Huguette se proposant de donner un coup de mains
- ✓ Les Conseillers ne pouvant effectuer cette distribution sont invités à contacter un autre conseiller qui accepterait de prendre ce circuit en supplément ou à informer Marie afin de trouver une solution. Pour mémoire, la distribution devra être effectuée entre le 18 et le 24 décembre
- ✓ Pour le prochain bulletin
 - Article Géothermie (pas de place dans ce numéro et retour tardif)
 - Point sur les aides de l'Etat en matière de sobriété énergétique
 - Message aux associations et commerçants de transmettre à la Mairie les éventuels changements de coordonnées
 - Rubrique Immersion -> Services techniques de la commune (nouveau Directeur, missions des services, fonctionnement...)

2. **Cérémonie des vœux** -> vendredi 6 janvier – Une réunion du bureau sera consacrée à cette préparation le lundi 5 décembre. Proposition d'organisation :

- ✓ Intervention école de musique pour l'accueil
- ✓ Introduction Christian BOULAY
- ✓ Visionnage film PRISMA
- ✓ Présentation projets jeunes -
 - projets espace jeunes et pumppark à partir d'un powerpoint – présence des jeunes proposée
 - CME – montage présentant les différentes actions 2022
- ✓ Visionnage du film sur les commerces (uniquement présenté sur les réseaux sociaux actuellement)

- ✓ Petites Villes de Demain - Xavier CAUCHOIS + Gwénola SUREAU (présence de Laure THIERREE)
- ✓ Conclusion
- ✓ Temps convivial

Souhait de CB de refaire en parallèle une courte vidéo avec Arnaud HOUDAYER pour les vœux à diffuser sur nos réseaux comme pour 2022

Nouveaux habitants - 2020/2021 plus de 200 nouveaux habitants et plus de 100 nouvelles familles rien que 2021 -> la commission propose d'envoyer une invitation personnelle aux nouveaux habitants et leur souhaiter la bienvenue dans l'introduction par Christian BOULAY

Proposition d'Anne-Flore JOHAN d'intégrer une animation – par ex juste avant le moment convivial – avec l'association Terpsichore qui a un nouveau professeur??? Ce serait une manière de montrer la vitalité de la commune en matière de tissu associatif.

3. Vidéo PRISMA

- ✓ visionnage
- ✓ Plus de 700 rushes pour une durée de 4' au final
- ✓ Proposition de PRISMA de faire un best of de 30'' qui sera mis en papier peint sur la page d'accueil du site. La vidéo dans son intégralité sera disponible sur le site mais est trop longue pour passer en continu sur la page d'accueil, les visiteurs ne consacrant pas assez de temps sur cette page
- ✓ Proposition de créer une chaîne **You Tube** pour y déposer tous nos films d'archives (stockés chez PRISMA). Prisma va nous envoyer un devis pour chiffrer cette création mais le problème peut se poser ultérieurement de la gestion des commentaires sur la chaîne. Multiplier les supports est nécessaire afin de toucher un maximum de personnes mais il faut faire attention à la gestion de ces supports et au temps à y consacrer par les Agents

4. Illuminations

- ✓ Nos choix d'alterner deux modèles ont été validés.
- ✓ Résultat plutôt positifs. Le fait que la partie supérieure des traversantes ne soit pas lumineuse a suscité des interrogations. Ce choix est volontaire – et non la conséquence d'une panne quelconque – afin que les décorations soient très visibles en mode diurne comme nocturne.
- ✓ Il serait bien de faire quelques photos – ou une vidéo – de ces nouvelles illuminations pour les réseaux sociaux comme Marylène avait pu le faire l'an dernier. Nous allons voir avec L PENNEL ce qu'il est possible de faire.
- ✓ Les anciennes traversantes (bleues et blanches) ont été proposées aux communes du territoire (sous conventions avec nous en priorité)
- ✓ Décision de ne pas mettre de sapin illuminé dans le hall de la mairie (allumé toute la journée -> économies d'énergie) -> remplacé par un sapin naturel avec guirlandes scintillantes non électriques
- ✓ Coût de la nouvelle location : 4 100€HT par an sur 3 ans
- ✓ Une visite de l'entreprise (aux alentours du Mans) qui fabrique les illuminations serait possible après les fêtes. On verra avec eux ce qui peut être envisagé.

5. Newsletter

- ✓ La commission trouve cette newsletter utile. Elle permet aux Conseillers et Agents d'être informés des actualités de la commune
- ✓ Suggestions pour le prochain numéro :
 - Illuminations (bande du haut non lumineuse)
 - Signalétique parking Saubert
 - Travaux Bd de la Providence
 - Réflexion en cours sur la cérémonie des vœux

6. Questions diverses

✓ festival de jazz

Demande du nouveau président Hervé DUSSEAUX de pouvoir s'appuyer sur la commune pour créer une atmosphère festive autour du festival. La commission pense qu'il serait intéressant d'impliquer les commerçants, de créer des animations, de mettre en avant le festival dès la traversée de la commune (banderoles...). Il serait également indispensable de faire venir des foodtrucks pour que les festivaliers puissent se restaurer sur place. Proposition d'une rencontre entre les responsables du festival, l'association Smile Articom et la commission en janvier afin de voir ce qui peut être envisagé.

- ✓ Affichage dans la commune ; il serait judicieux de réfléchir à une possibilité d'affichage pérenne en entrée et sortie de bourg pour remplacer ou compléter l'affichage de banderoles au carrefour du bd d'Aldingen et de la RD 21. On pourrait imaginer l'installation de poteaux permettant de mettre des banderoles... La demande va être transmise à Ludovic PENNEL, le nouveau DST.

✓ Marché

Réorganisation du marché avec les délégués des commerçants. Le marché n'empiéterait plus sur la rue du bas de la place afin de laisser un accès voitures à la Marie pendant les travaux rue Carnot. Les commerçants non sédentaires seraient sur la place du marché, plus la rue qui redescend en bas de la place (devant la Banquise) en s'arrêtant avant la rue. Il serait souhaitable que ce soit effectif en janvier.

Julien GANDON s'interroge quant à la fermeture de la Grande Rue pour un commerçant (certains vendredis matins), ne serait-il pas possible d'étoffer le nombre de commerçants non sédentaires dans cette rue ? Lors de la présence d'un seul commerçant, ne pourrait-il pas se déplacer sur la place du Marché ? Monsieur GANDON rappelle qu'il ne faut pas oublier les commerçants meslinois.

✓ Stationnement

Il serait souhaitable qu'il n'y ait plus de voitures à stationner au carrefour du Bd d'Aldingen et de la RD21 – problème de visibilité pour les véhicules qui s'arrêtent à la boulangerie et problème de sécurité pour les piétons

- ✓ Calendrier des commissions certaines commissions ne sont pas fixées suffisamment à l'avance – parfois 3 jours seulement. La commission demande qu'il y ait une certaine coordination afin d'éviter 3 commissions la même semaine. L'idéal semble être – quand cela est possible de fixer la date suivante à l'issue de chaque commission.

Prochaine réunion le mardi 31 janvier à 17h30.

Le Conseil Municipal valide le compte rendu de la commission Promotion Attractivité du Territoire.



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2022 POINTS AJOUTÉS À L'ORDRE DU JOUR

Décision modificative n°4 budget de la commune

Suite à la réception d'une facture d'impayés (avant 2018) en assainissement (881,88€), en fonctionnement et à la réaffectation d'un emprunt CAF pour la cour de l'espace Meslinois (3 361,50€), il convient d'augmenter les titres annulés sur exercices antérieurs au 673 de 4 300 € en dépenses de fonctionnement, et de prévoir une dépenses de 1 000€ supplémentaires pour la subvention d'équilibre de la salle socioculturelle au compte 657363. Ces nouvelles dépenses sont compensées par une augmentation des recettes de 5 300€ au compte 6419 remboursement sur rémunération du personnel ce qui permet d'équilibrer la section.

En investissement, il convient de prévoir :

- une dépense de 7 600 € à l'opération 161 école Fratellini pour le paiement de la facture de la porte sécurisée. Cette nouvelle dépense est compensée par une baisse des crédits de 7 600€ sur l'opération 162.
- une dépense de 10 000 € au 2313 sur l'opération 274 bâtiments communaux, pour l'achat d'une chaudière à l'espace meslinois. Cette nouvelle dépense est compensée par une baisse des crédits de 10 000 € à l'opération 281 parc des sports.

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chapitre et article	Libellé	Recettes	Dépenses
2313 op 161	construction		7 600,00 €
2313 op 162	construction		- 7 600,00 €
2313 op 274	construction		10 000,00 €
2313 op 281	construction		- 10 000,00 €
Total de la décision modificative n° 04/2022		- €	- €
Total de la décision modificative n° 03/2022		- €	- €
Total de la décision modificative n° 01/2022		1 080,00 €	1 080,00 €
Total de la décision modificative n° 02/2022		171 000,87 €	171 000,87 €
Pour mémoire Budget Primitif 2022		3 574 373,10 €	3 574 373,10 €
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		3 746 453,97 €	3 746 453,97 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre et article	Libellé	Recettes	Dépenses
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		4 300,00 €
657363	Subv. fonct. Établ. à caractère adminis		1 000,00 €
6419	Remboursement rémunération personnel	5 300,00 €	
Total de la décision modificative n° 04/2022		5 300,00 €	5 300,00 €
Total de la décision modificative n° 03/2022		50 000,00 €	50 000,00 €
Total de la décision modificative n° 01/2022		2 585,00 €	2 585,00 €
Total de la décision modificative n° 02/2022		- €	- €
Pour mémoire Budget Primitif 2022		3 264 214,14 €	3 264 214,14 €
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		3 322 099,14 €	3 322 099,14 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la décision modificative n°4 du budget de la commune comme présentée ci-dessus.

Décision modificative n°2 budget salle socioculturelle

Afin de payer les factures restantes pour 2022, il convient de prévoir une dépense supplémentaire de 1 000 € au compte 60612 énergie qui est compensée par une recette de 1 000€ en section de fonctionnement au compte 74748 subvention de la commune.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre et article	Libellé	Recettes	Dépenses
74748	Subvention commune	1 000,00 €	
60612	Revenus des immeubles		1 000,00 €
Total de la décision modificative n° 02/2022		1 000,00 €	1 000,00 €
Total de la décision modificative n° 01/2022		66,67 €	66,67 €
Pour mémoire Budget Primitif 2022		71 142,62 €	71 142,62 €
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		72 209,29 €	72 209,29 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la décision modificative n°2 du budget de la salle socioculturelle comme présentée ci-dessus.

Informations diverses :

- Prochains Conseils Municipaux : 12 janvier à 18h30 (fiches action PVD), 26 janvier 2023, 02 mars 2023, 30 mars 2023, 04 mai 2023, 1er juin 2023, 29 juin ou 06 juillet 2023.
- Protocole délestage électrique à J-3. M BOULAY informe que Meslay-du-Maine sera commune d'accueil pour l'école en cas de délestage dans les communes environnantes.
- Distribution du colis de Noel : samedi 17 décembre à 9h00.
- Vœux : vendredi 6 janvier 2023 (service effectué par le Conseil Municipal).
- Mme Vanessa MOREAU rappelle que la ludothèque sera ouverte vendredi 16 décembre de 18h00 à 20h00 et invite les élus à s'y rendre.

- Mme Vanessa MOREAU fait part d'un souci de mise à disposition de matériel suite à une location de la salle socioculturelle.
- Mme MEZIERE fait part de son mécontentement, les matchs de baskets ont été transférés dans la salle B, et la température était de 10 degrés.
- Mme BELLANGER fait part d'un problème de sol dans la salle B et d'un souci de propreté. Ces informations seront transmises à la CCPMG.
- Sobriété énergétique : éclairage public mise en place début janvier.
- M BOULAY souhaite de bonnes fêtes de fin d'année aux membres du Conseil Municipal.

-
- *L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h03*